6e ANNÉE T. LI

N° 1167 — 21 février 1954

LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE

PARAIT TOUS LES QUINZE JOURS

MAISON DE LA BONNE PRESSE
5, rue Bayard. Paris-8e
Chèques postaux : Paris Compte n° 1668

Le numéro : 40 francs
Abonnement { Un an : 875 francs / Six mois : 475 francs
Étranger : un an 940 francs

ACTES DE S. S. PIE XII

)irectives pontificales pour l'Union catholique italienne des professeurs de l'enseignement secondaire

L'Osservatore Romano *du* 6. 1. 54 *a donné le xte italien du discours suivant du Souverain ontife adressé aux membres de l'Union catho- que italienne des professeurs de l'enseignement condaire* (1) *:*

Les « Journées nationales », que l' « Union tholique italienne des maîtres de l'enseignement condaire » a organisées ces jours-ci, Nous ont fert, chers Fils et Filles, l'occasion de voir réunis tour de Nous tous ses dirigeants. Par ce « Conès » national, votre Union a voulu inaugurer s manifestations pour le 10e anniversaire de création de votre florissante et importante Assotion, laquelle, constituée à Rome en juin 1944, st ensuite rapidement diffusée dans l'Italie tout tière.

précarité de vie dans l'enseignement.

Ces dix années ont été sagement et fructueuseent employées, et le vaste programme que votre ion s'était proposé a été vigoureusement étendu divers « secteurs », pour le vrai bien de l'Ecole lienne. Les maîtres qui adhèrent à votre idéal rment la majorité dans différents organismes tionaux qui, lors des consultations électorales au n de la catégorie, ont eu l'occasion de montrer rientation de leur pensée. Cet heureux résultat aurait pas été obtenu sans le grand effort d'ornisation accompli par les principaux dirigeants votre Union et sans la généreuse collaboran de tant de dirigeants secondaires. Cela perttra — Nous voulons l'espérer — de poursuivre ec d'heureux succès les fins de votre programme onomique. Nous n'ignorons pas, en effet, que la ribution de la plus grande partie des maîtres, n de leur assurer les moyens financiers et le nps libre, nécessaires à leur culture personnelle à leur perfectionnement pédagogique, suffit à ine pour les besoins quotidiens de la vie, spécialement pour ceux qui ont eu le courage d'assumer la charge d'une famille.

En outre, cette rétribution ne peut être considérée comme en rapport avec leur grave responsabilité sociale. Une société qui se préoccupe des biens intellectuels et moraux, une société qui ne veut pas glisser vers le matérialisme auquel l'entraîne par son propre poids la vie toujours plus mécanique de la civilisation technique doit manifester l'estime qu'elle a pour la profession de maître, en lui procurant un revenu correspondant à son degré social. Nous n'oublions pas, en effet, que le travail qui produit des valeurs spirituelles est lui aussi un vrai travail ; il est même, en son genre, plus élevé que le travail manuel ; ce qui peut-être, par ailleurs, pris en considération dans le calcul de la juste rémunération.

Il y a encore dans votre carrière trop de conditions précaires, restées chaque année sans solution et sans garantie pour l'avenir, au grave préjudice de la continuité dans l'enseignement et du perfectionnement personnel. Quand on considère la petite place qui est faite aux maîtres dans le budget national, on désire aussitôt que, suivant les possibilités, soient attribuées dans ce chapitre les sommes relativement modestes qui suffiraient, en élevant la condition matérielle des maîtres, à améliorer l'enseignement national et, par là même, l'état culturel de tout le pays.

L'importance de la mission des éducateurs.

Cependant, l'action pour l'augmentation de vos traitements n'est pas le but principal de votre Union. Elle se propose avant tout de « promouvoir et de réaliser la formation morale et professionnelle des associés dans l'ordre de leur mission éducative spéciale ». Nous avons eu, le 4 septembre 1949, l'occasion d'exposer aux membres de votre second Congrès national la noblesse et l'importance de votre haute mission éducative, aussi n'avons-Nous pas besoin de revenir ample-

1) Traduction de J. THOMAS D'HOSTE.

ment sur ce sujet. Nous n'avons pas, non plus, oublié que vers la fin de l'Année sainte (4 novembre 1950), vous avez voulu Nous offrir une chaire de docteur, pour exprimer votre ardent et inébranlable attachement à la Chaire de Pierre, maîtresse de vérité — de laquelle vous avez appris — et par laquelle vous enseignez par votre exemple et par votre action ce qu'il y a de plus important pour l'homme sur la terre.

Durant ces dix années d'activité de votre Association, que vous commémorez pour lui donner une nouvelle impulsion de vie intérieure et d'action méthodique, trois Congrès et vingt « assemblées » nationales ont étudié de nombreuses questions d'ordre pédagogique, social et scolaire ; ils ont encouragé une action en conséquence et obtenu d'appréciables résultats. La conscience de leur responsabilité dans l'apostolat s'est raffermie en de nombreux professeurs de l'enseignement secondaire, et la pensée chrétienne a recommencé à inspirer certains enseignements et organismes dont l'influence n'est certainement pas négligeable.

Vous avez donc sujet de rendre grâces au Seigneur pour le bien réalisé ; mais les plus zélés parmi vous sauront confesser humblement avec saint Paul : « Moi, j'ai planté, Apollon a arrosé ; mais Dieu a fait croître » (1), et ils ajouteront avec lui : « Oubliant ce qui est derrière moi, je me porte vers ce qui est en avant. » (2) Car ce serait une tentation de paresse que de s'attarder avec complaisance sur des chiffres et des témoignages, tandis qu'il reste encore tant de travail à accomplir pour refréner et refouler le courant matérialiste, dont Nous avons récemment parlé dans Notre dernier Message de Noël. Chacun doit constamment et énergiquement lutter en soi-même et dans la vie sociale professionnelle contre l'indifférence et le manque de foi surnaturelle. La tendance, si vive de nos jours, de procurer l'utilité pratique et immédiate serait susceptible de faire transformer votre Union en l'un de ces nombreux syndicats, dont les revendications économiques constituent le seul but réel, alors que vous devez chercher en elle pour vous-mêmes et pour tous ses membres le bien le plus profond, le plus durable et le plus rayonnant.

L'adhésion à votre Union démontre avant tout la volonté de « poursuivre son propre perfectionnement moral et spirituel », c'est-à-dire d'acquérir, au moyen de la prière, l'application personnelle à l'enseignement de l'Eglise et l'effort de vie intérieure, l'union avec Dieu et la dignité qui confèrent à votre conduite et à vos jugements la valeur d'un témoignage en faveur de votre foi, et qui rendront plus respectable et plus efficace votre autorité, non seulement à l'école et durant le temps où les élèves vous seront soumis, mais encore dans la vie publique, auprès des familles et auprès des jeunes gens, lesquels, après avoir reçu votre enseignement, se féliciteront toute leur vie de vous avoir eus pour professeurs.

La première conséquence pour vous d'une vie chrétienne plus approfondie sera naturellement une notion plus élevée de votre mission éducatrice et une conscience professionnelle accrue, Nous voulons dire une volonté plus ardente d'acquérir dans votre catégorie toute la compétence possible, en ce qui concerne les connaissances théoriques et l'enseignement pratique.

(1) *I Cor.* III, 6.
(2) *Phil.* III, 13.

Le problème de la formation morale des élèves.

Or, pour accomplir pleinement sa tâche, l maître digne de ce nom doit, tout d'abord, con naître ses élèves, c'est-à-dire les jeunes gens d'u âge déterminé en général, tels que les représen une saine pédagogie chrétienne, et ceux de s classe ou de son Institut en particulier, tels qu les forme la famille.

De grands progrès ont été certainement faits e psychologie expérimentale, en médecine pédag gique ; on a cherché, non sans d'heureux résu tats, à mesurer l'importance des différents él ments qui conditionnent l'assimilation des matièr scolaires, au moyen de la mémoire et de l'intell gence de l'élève, en commençant par des facteu matériels, comme le mobilier, l'éclairage, les typ des livres, la composition des images et des son jusqu'aux conditions intellectuelles propreme dites, comme les centres d'intérêt variant selon l circonstances locales et l'âge, ainsi que les ass ciations de la mémoire qu'une éducation appr priée favorise. Il serait inexcusable pour un ens gnement moderne de ne pas se tenir suffisamme au courant des travaux qui s'effectuent dans domaine, et Nous savons que vos Cercles d'étud s'y intéressent particulièrement.

Cependant, un professeur chrétien ne saurait contenter de la technique pédagogique ; sa foi l apprend, et l'expérience le confirme malheure sement, l'importance du péché dans la vie jeune homme ; il connaît, par ailleurs, l'influen de la grâce. Les péchés capitaux ne dépende pas en soi de la médecine. Certes, il y a souve des raisons de tempérament et de santé dans paresse et dans d'autres défauts ; mais il y a au et toujours le péché originel. C'est pourqu l'éducateur chrétien ne peut se contenter de lais faire la nature, ou simplement de la favoris comme le fait un cultivateur pour les produits la terre. A l'instar de la grâce de Dieu, dont ne veut être que l'auxiliaire, à la fois il corri et élève. Il combat les tendances inférieures s'applique à obtenir l'épanouissement des su rieures ; il lutte patiemment et fermement con les défauts de ses élèves et leur fait exercer vertus ; il relève et améliore. C'est ainsi que l'éd cation chrétienne participe au mystère de Rédemption et collabore efficacement à celle De là vient la grandeur de votre œuvre, laqu n'est pas sans quelque analogie avec celle prêtre.

La collaboration nécessaire des parents

Les jeunes gens, dont vous devez vous occup ne sont pas des êtres abstraits, mais des enfa de familles déterminées. Pour quel motif, t d'efforts des maîtres, tant d'heures et tant d'ann de constant dévouement donnent-ils parfois de rares résultats, sinon parce que la famille, par carence éducative, par ses erreurs pédagogiqu par ses mauvais exemples, détruit jour par j ce que le professeur s'efforce péniblement de co truire ? N'a-t-il donc rien à dire à la famill N'a-t-il rien à faire pour l'éclairer, l'aider, rendre consciente de la complexité et de l'ampl de sa mission, lui inculquer de justes noti pédagogiques, corriger ses erreurs et stimu son zèle ? Il est inadmissible que tant de famil

croient avoir rempli leurs devoirs envers leurs enfants, quand elles les ont envoyés à l'école, sans se soucier de collaborer intimement avec les professeurs, sur lesquels elles estiment à tort pouvoir se décharger de toute une partie de leurs obligations. Cela est vrai, surtout pour les classes primaires, mais aussi pour les classes secondaires ; c'est à ce moment, en effet, que les adolescents en période de croissance commencent à s'émanciper de l'autorité gênante des parents, et il arrive souvent qu'ils opposent le professeur au père, l'école à la maison. Un grand nombre de parents se trouvent alors comme dénués d'autorité devant l'humeur bizarre des enfants, et certaines erreurs qui se commettent en ces années-là peuvent devenir néfastes pour l'équilibre de l'adolescent.

Ce n'est là qu'un seul point entre tant d'autres, pour montrer que la collaboration des parents et des maîtres doit être constante et profonde. C'est pourquoi, une de vos « assemblées » (novembre 1951) a pris pour thème d'étude : « L'école comme communauté éducative », et Nous encourageons volontiers ce qui facilitera et rendra toujours plus étroite la collaboration de l'école et de la famille. Celle-ci, en effet, choisit le professeur pour préparer l'adolescent à vivre dans la cité et dans l'Eglise sa vie d'adulte. La famille ne doit ni ne peut abdiquer sa fonction directive ; la collaboration est naturelle et nécessaire ; mais elle suppose, pour être féconde, une mutuelle connaissance, des rapports constants, l'unité de vues, des rectifications successives. Alors seulement les professeurs pourront rendre effectif leur idéal. La famille doit être le plus solide appui du maître à tous les degrés : local, syndical, national. Le professeur est le tout premier délégué de la famille ; après lui seulement, le cas échéant, c'est l'officier public ou l'employé de l'Etat ou de la société chargé des choses de l'enseignement.

Dans toute association importante et qui s'étend sur un vaste territoire, la responsabilité des dirigeants est particulièrement grande. Ils sont vraiment l'âme du mouvement ; c'est à eux qu'il incombe de faire, pour ainsi dire, vivre les statuts, le faire passer en chacun des associés l'esprit de l'institution. Les « Journées nationales », qui vous ont réunis à Rome, doivent représenter un pas décisif dans la vie de l'Union. Par centaines de milliers, des adolescents vous sont confiés durant les années délicates de leur développement ; vous avez une grave responsabilité dans la formation de la jeunesse italienne et vous contribuez pour une part importante à préparer un avenir meilleur à votre pays. Comme chrétiens, vous ne pouvez rester indifférents ; comme professeurs, vous avez la joie de pouvoir coopérer puissamment au renouveau religieux de votre génération. Voilà pourquoi Nous avons voulu vous encourager et vous témoigner la confiance que Nous avons en votre généreuse Union. Sachez-le vous et dites à vos collègues que le Pape compte grandement sur l'Union catholique italienne des professeurs de l'enseignement secondaire.

A chacun de vous ici présent, à tous les membres de l'Union, à vos élèves et à leurs familles, Nous donnons de tout cœur, comme gage de fécondes grâces célestes, Notre paternelle Bénédiction apostolique.

A la Congrégation du Saint-Office

L'Osservatore Romano *du 5 février* 1954 *a publié deux documents du Saint-Office, dont voici la traduction* (1) :

SUPRÊME SACRÉE CONGRÉGATION DU SAINT-OFFICE

NOTIFICATION DE SOUMISSION

Camille Muller s'est soumis louablement au Décret du Saint-Office du 2 décembre 1953, en vertu duquel était condamnée et mis à l'index des livres probibés la brochure qu'il avait publiée sous le titre : *L'Encyclique « Humani Generis » et les problèmes scientifiques*. Louvain, E. Nouwelaerts, 1951.

Donné à Rome, au Palais du Saint-Office, 4 février 1954.

MARIUS CROVINI,
notaire de la Suprême S. Congr. du Saint-Office.

AVERTISSEMENT

Dans quelques lieux, on a répandu un opuscule intitulé : *Secret du bonheur. Quinze oraisons révélées par Notre-Seigneur à sainte Brigitte dans l'église de Saint-Paul à Rome*, à Nice (et ailleurs). Edité en diverses langues (2).

Comme on affirme dans cet opuscule que Dieu a fait à sainte Brigitte des promesses dont l'origine surnaturelle n'est nullement constatée, que les Ordinaires des lieux veillent à n'accorder ni la permission d'éditer ni celle d'imprimer de nouveau ces opuscules ou écrits qui contiennent les promesses susdites.

Donné à Rome, au Palais du Saint-Office, le 28 janvier 1954.

MARIUS CROVINI,
notaire de la Suprême S. Congr. du Saint-Office.

L'Osservatore Romano *du 7 février* 1954 *a publié le décret suivant du Saint-Office* (1) :

SUPRÊME SACRÉE CONGRÉGATION DU SAINT-OFFICE

DECRET

PROSCRIPTION D'UN LIVRE

Mercredi 14 *décembre* 1953.

Au cours de l'Assemblée générale de la Suprême S. Congrégation du Saint-Office, les Eminentissimes et Révérendissimes Nosseigneurs les cardinaux préposés à la sauvegarde de la foi et des mœurs, après le vote des RR. MM. les consulteurs, ont condamné et ordonné d'inscrire dans l'Index des livres prohibés le livre intitulé :

JACQUELINE MARTIN, « *Plénitude* », *Témoignage d'une femme sur l'amour*, Editions familiales de France, 1951.

Et le vendredi 1er janvier 1954, S. S. Pie XII, Pape par la divine Providence, dans l'audience accordée à l'éminentissime cardinal pro-secrétaire du Saint-Office, a approuvé et ordonné de publier

(1) Traduction de *la D. C.* sur le texte latin de *l'Osservatore Romano.*

(2) L'opuscule a paru sous divers titres, comme : *Magnifiques promesses révélées par Notre-Seigneur à sainte Brigitte dans l'église Saint-Paul à Rome, et faveurs accordées à ceux qui réciteront ces oraisons approuvées par le Pape Pie IX (N. D. L. R.)*

cette résolution des Eminentissimes Pères qui lui était déférée.

Donné à Rome, au Palais du Saint-Office, le 14 janvier 1954.

MARIUS CROVINI,
Notaire de la Suprême S. Congrégation du Saint-Office.

A propos de littérature sexuelle

Sous ce titre, l'Osservatore Romano *du même jour publiait les lignes suivantes* (1) :

On assiste à une diffusion croissante de littérature sexuelle. Et on tente de la justifier en affirmant qu'elle est là pour faire connaître les secrets de la vie des sens, pour exercer une œuvre préventive, former à la maîtrise de soi et préparer à l'accomplissement des devoirs de la vie conjugale.

En fait, toutefois, il s'agit souvent d'une production qui, dans des livres pseudo-scientifiques, des opuscules, des revues et périodiques, de grand ou petit volume, décrivent la vie des sens, ses impulsions et développements dans le style le plus cru.

Déjà depuis longtemps, l'Eglise, Mère et Maîtresse vigilante, en a dénoncé la gravité et les dangers.

« Il est, déclarait l'Encyclique *Divini illius Magistri* du 31 décembre 1929, un autre genre de naturalisme souverainement périlleux qui, de nos temps, envahit le champ de l'éducation en cette matière extrêmement délicate qu'est la pureté des mœurs. Très répandue est l'erreur de ceux qui, avec des prétentions dangereuses et une manière choquante de s'exprimer, se font les promoteurs de ce qu'ils appellent « l'éducation sexuelle ». Ils se figurent faussement pouvoir prémunir la jeunesse contre les périls des sens uniquement par des moyens naturels, tel que cette initiation téméraire et cette instruction préventive donnée à tous indistinctement ou, ce qui est pire encore, cette manière d'exposer les jeunes gens, pour un temps, aux occasions, afin, dit-on, de les familiariser avec elles et de les endurcir contre leurs dangers. » (2)

L'Encyclique mettait en relief la fragilité de la nature humaine, le danger de l'occasion et faisait appel à l'expérience pratique, laquelle disait bien que ce n'est pas tant l'ignorance intellectuelle que la faiblesse de la volonté qui est la cause des chutes.

« La grande erreur, ici, est de ne pas vouloir admettre la fragilité native de la nature humaine, de faire abstraction de cette « autre loi, dont parle l'apôtre, qui lutte contre la loi de l'esprit », de méconnaître les leçons de l'expérience, montrant à l'évidence que, spécialement chez les jeunes gens, les fautes contre les bonnes mœurs sont moins un effet de l'ignorance intellectuelle que surtout de la faiblesse de la volonté, exposée aux occasions et privée des secours de la grâce. » (3)

On ne méconnaît pas pour autant la nécessité, dans des circonstances déterminées, d'une certaine instruction individuelle en cette matière, mais l'Encyclique la revendiquait uniquement pour qui tient de Dieu la mission éducative et la grâce d'état. Si, en cette matière si délicate, compte tenu de toutes les circonstances, une instruction individuelle devient nécessaire, en temps opportun et de la part de qui a reçu de Dieu mission d'éducateur et grâce d'état, il reste encore à observer toutes les précautions que connaît si bien l'éducation chrétienne traditionnelle. » (4)

(1) Traduction de *la D. C.*
(2) Cf. *D. C.*, n° 507-508 (15-32 février 1930), col. 406. (*N. D. L. R.*)
(3) Cf. *Ibid.*, col. 407. (*N. D. L. R.*)
(4) Cf. *Ibid.*, col. 407. (*N. D. L. R.*)

Dans l'Encyclique *Casti Connubii* du 31 décembr
1930, le Souverain Pontife Pie XI revenait de nou
veau sur la question de l'éducation sexuelle, e
rapport spécialement avec le mariage, et blâmai
les exagérations de l'éducation physiologique e
cette matière, affirmant qu'elle fait de nos jour
un véritable travail de destruction du mariag
« par des discours et des opuscules et une infi
nité d'autres moyens » qui constituent une per
version des esprits et une corruption des cœurs
Le fameux document pontifical appelait cett
éducation physiologique exagérée un *ars peccand*

Finalement, avec le décret de la Suprêm
S. Congrégation du Saint-Office du 21 mars 193
l'Eglise condamnait formellement la nouvell
méthode de la soi-disant « éducation sexuelle
et de l' « initiation sexuelle ».

En ce décret, entre autres, on notait déjà alors
« En conséquence, on ne peut approuver e
aucune façon même ce que quelques écrivain
catholiques ont écrit ou publié pour soutenir cett
nouvelle méthode, surtout en ces derniers temps.

Malgré ces avertissements du Pontife romai
et la monition explicite du Saint-Office, la litté
rature sexuelle a continué à se développer e
volume et en hardiesse.

A ce sujet, il faut déplorer l'insistance ave
laquelle même des catholiques persévèrent dan
cette voie.

Le problème non seulement de la littératur
sexuelle en général, mais de certaines doctrine
fausses, ou dangereuses au moins, qui persisten
à se répandre même dans les milieux catholique
a été mis en évidence comme d' « urgence tra
gique » par le Souverain Pontife Pie XII, dan
un discours très important adressé à l'Associatio
des pères de famille français le 18 septembre 195

« Il est un terrain sur lequel cette éducatio
de l'opinion publique, sa rectification, s'impos
avec une urgence tragique. Elle s'est trouvé
sur ce terrain, pervertie par une propagande qu
l'on n'hésiterait pas à appeler funeste bien qu'el
émane, cette fois, de source catholique et qu'el
vise à agir sur les catholiques, même si ceux q
l'exercent ne paraissent pas se douter qu'ils son
à leur insu, illusionnés par l'esprit du mal.

Nous voulons parler ici d'écrits, livres
articles touchant l'initiation sexuelle, qui souve
obtiennent aujourd'hui d'énormes succès
librairie et inondent le monde entier, envahi
sant l'enfance, submergeant la génération mo
tante, troublant les fiancés et les jeunes épou

Avec tout le sérieux, l'attention, la dignité q
le sujet comporte, l'Eglise a traité la questi
d'une instruction en cette matière, telle que
conseillent ou la réclament tant le développeme
physique et psychique normal de l'adolescent, q
les cas particuliers dans les diverses conditio
individuelles... On reste atterré en face de l'int
lérable effronterie d'une telle littérature ; alo
que, devant le secret de l'intimité conjugale,
paganisme lui-même semblait s'arrêter avec re
pect, il faut en voir violer le mystère et
donner la vision — sensuelle et vécue —
pâture au grand public, à la jeunesse mêm
Vraiment, c'est à se demander si la frontière
encore suffisamment marquée entre cette initi
tion, soi-disant catholique, et la presse ou l'illu
tration érotique ou obscène qui, de propos dé
béré, vise la corruption ou exploite honteuseme
par vil intérêt, les plus bas instincts de la natu
déchue. » (1)

A cet égard, le Saint-Père stigmatisait le f
que, même dans des publications d'écrivains cath
liques, l'importance et la portée de l'élém
sexuel finissent par engendrer la persuasion q
la vie sexuelle est une fin en soi.

« Ce n'est pas tout. Cette propagande men

(1) Cf. *D. C.*, n° 1106 (21 octobre 1951), col. 1
(*N. D. L. R.*)

ncore le peuple catholique... En premier lieu, lle exagère outre mesure l'importance et la portée, lans la vie, de l'élément sexuel. Accordons que es auteurs, du point de vue purement théorique, naintiennent encore les limites de la morale atholique ; il n'en est pas moins vrai que leur açon d'exposer la vie sexuelle est de nature à lui lonner, dans l'esprit du lecteur moyen et dans on jugement pratique, le sens et la valeur d'une in en soi. » (1)

On en revient à ce devoir vraiment douloureux, omme on le notait encore tout d'abord, de relever insistance que mettent même des auteurs qui rotestent être fils de l'Eglise et se déclarent uivre la doctrine catholique, à se montrer sourds ce point aux enseignements des Pontifes et faire preuve d'une telle absence de souci de la éprobation de pareilles méthodes.

(1) *Ibid.* (*N. D. L. R.*)

Dans le cadre des ces publications est à mettre le livre « *Plénitude* — Témoignage d'une femme sur l'amour » — dont on publie aujourd'hui la condamnation.

Dans un autre discours, adressé sur l'apostolat des sages-femmes, le 29 octobre 1951, S. S. Pie XII déplorait l'« hédonisme raffiné » conjugal et le stigmatisait comme « vide de valeurs spirituelles et, par suite, indigne d'époux chrétiens ». En face de cet « hédonisme antichrétien » qui outrage l'ordre légitime des valeurs et la dignité de la personne humaine, le Pape exhortait et avertissait : « ... Bannissez de votre esprit ce culte du plaisir et faites de votre mieux pour empêcher la diffusion d'une littérature qui se croit obligée de décrire en tous ses détails les intimités de la vie conjugale, sous le prétexte d'instruire, de diriger et de rassurer. » (1)

(1) Cf. *D. C.*, n° 1109 (2 décembre 1951), col. 1492, n° 67.

QUESTIONS ACTUELLES

E PAPE REÇOIT EN AUDIENCE QUARANTE DE NOS FRÈRES SÉPARÉS

Cette audience remonte à l'été 1953, *mais le fait st important et il a été rapporté au long par* Jnitas (*Lumière*) *de septembre-octobre* 1953, *p.* 97, *omme il suit :*

Du 20 au 29 juin 1953, a eu lieu à Rome un èlerinage d'un type nouveau. Une zélée épiscopaenne (c'est-à-dire de confession anglicane), Miss arbara Simonds, est parvenue, non sans sacrices personnels, à conduire à Rome 40 pèlerins on catholiques, les uns gréco-russes, les autres nglicans. Il y avait aussi une luthérienne. Trois atholiques, dont deux prêtres et un laïque, s'étient amicalement unis à ces frères séparés, afin e les aider et de répondre à leurs questions.

Il s'agissait vraiment d'un pèlerinage. Ces chréens n'étaient pas des touristes, ils venaient énérer les lieux consacrés par les grands faits e l'histoire de l'Eglise. Ils suivaient un plan lonuement étudié : chaque jour, leur attention se ortait sur une époque déterminée, dont ils allaient ontempler les vestiges en priant de toute leur ne (1). Après avoir chaque matin célébré leurs ropres offices, ils se rendaient dans quelque église atholique, et là ils assistaient à la messe. Leur titude ne pouvait qu'édifier. On a pu les voir ainsi aux Catacombes de Saint-Calixte, aux Grottes vaticanes, à Saint-Paul hors les murs, au Latran, au Gesù, etc. En même temps, des explications leur étaient données, qui achevaient de ressusciter devant eux le passé glorieux de leur Eglise.

Le sommet du pèlerinage fut l'audience spéciale que le Saint-Père voulut bien accorder à ces âmes de bonne volonté. Très souvent, nos frères séparés désirent voir le Pape et sont heureux d'être bénis par lui. Pie XII met dans ces audiences tant de simplicité et de bonté qu'ils en sont ravis, et que, certainement, bien de leurs préjugés tombent. Cette fois, le Vicaire du Christ se montra particulièrement semblable au Maître : doux, gracieux, tout à tous. Il accepta d'être photographié avec eux et il leur adressa des paroles pleines de délicatesse et d'élévation, dont nous avons pu obtenir le texte. Le voici :

Paroles de S. S. Pie XII aux pèlerins (audience du 28 juin 1953) :

« *Pèlerins venus à Rome pour prier, pour y trouver inspiration, y gagner un renouveau de vie pour l'âme dans son terrestre voyage vers Dieu !*

» *Oui, vraiment, votre pèlerinage est deux fois bienvenu. Vous passez ici des jours où la sainte liturgie rappelle plusieurs champions antiques du christianisme, qui versèrent si abondamment leur sang dans les fondations de l'Eglise de Rome. Et Nous pouvons espérer que la voix qui monte de leurs tombes sacrées et de leurs sanctuaires réveillera dans votre esprit les souvenirs de cette armée innombrable : martyrs, confesseurs, vierges, tous autant de héros dont l'inébranlable fidélité à la foi prêchée par Pierre et Paul a bravé la tyrannie du monde et la cruauté des despotes.*

» *Mais aucune sorte de cruauté ne peut détruire l'Eglise, qui a pris vie dans le Christ mourant sur le Golgotha. « La persécution n'affaiblit pas l'Eglise ; elle la fortifie », a écrit Léon, Notre saint Prédécesseur, cet illustre Successeur du Prince des apôtres, et les siècles qui se sont écoulés depuis que Paul a été décapité hors les murs et que Pierre a été crucifié non loin du lieu où Nous sommes,*

(1) Voici ce plan : 20 juin : *L'Eglise apostolique*. Visite s sites familiers aux saints Pierre et Paul. Prière à la ison Mamertine. — 21 juin : Les Persécutions : II° et • siècles. Visite des Catacombes de Saint-Sébastien, de glise Saint-Clément au Célius. — 22 juin : *L'Eglise et Empire*. Visite du Latran, de Saint-Laurent, de Saintedentienne, de Sainte-Marie Majeure. — 23 juin : *Les cles bénédictins :* Subiaco, Saint-Grégoire au Célius, int-Georges au Vélabre, Sainte-Marie in Cosmedin. — juin : *L'Orient et les Cisterciens :* Grotta-Ferrata, baye basilienne de Saint-Nil, abbaye cistercienne fémine où vécut et mourut Sœur Maria-Gabriella, l'Oblate l'Unité. — 25 juin : *Les Dominicains et les Franciscins :* Sainte-Sabine, Sainte-Brigitte et le secrétariat de « Unitas », Sainte-Marie in Ara Cœli. — 26 juin : *Réforme et le Réveil catholique :* le château Saintge, le Gesù, Chiesa Nuova, Saint-Pierre-aux-Liens, le *ise*, de Michel-Ange. — 27 juin : *Période moderne*, int Benoît-Joseph Labre. — 28 juin : Vigile des Saintserre et Paul. Visite à Saint-Paul Trois Fontaines, à int-Paul hors les murs. — 29 juin : *Fête des deux ôtres*. — 30 juin : Commémoraison de Saint-Paul.

témoignent et assurent que la barque de Pierre fend encore d'une étrave sûre les vagues souvent tumultueuses des tempêtes de ce monde : une main divine invisible tient le gouvernail.

» *Demain, l'Eglise, Rome surtout, commémorera ces deux brillants flambeaux : saint Pierre et saint Paul, qui ont répandu sur Notre cité une telle gloire éternelle.*

» *C'est Notre prière que la lumière de leur enseignement et de leur exemple illumine le sentier de chacun d'entre vous.* »

Non seulement aucune de ces paroles ne pouvait blesser le plus susceptible des dissidents, mais ce qu'ils étaient venus chercher à Rome était rappelé avec un vrai bonheur et une grande force de conviction. Les martyrs, et principalement saint Pierre et saint Paul, qui sont la gloire de la Ville Eternelle, inspirent le courage de résister aux persécutions. L'enseignement et l'exemple des deux grands apôtres doivent éclairer notre marche ici-bas. Tout chrétien admet cela ; et le catholique ne peut que souhaiter aux dissidents de s'en pé[...]trer et d'en vivre.

Autant que nous pouvons savoir, les 40 pèleri[...] dont nous parlons ont emporté de leur séjo[...] romain une connaissance meilleure et une fa[...]rable estime de l'Eglise romaine. Ils ont sans do[...] constaté qu'il y a entre eux et nous des différen[...] plus réelles qu'ils n'auraient pensé ; mais ils [...] certainement été frappés par le sentiment de pa[...] et de sécurité que les catholiques romains trouve[...] dans la continuité apostolique et dans l'unité de [...] hiérarchie.

Ils se sont sentis aimés et il ne leur a pas dé[...] de se savoir désirés.

Tout cela est de meilleur œcuménisme.

L'*Unitas* a reçu ces pèlerins en son centre de Plazza Farnese. Son *Foyer,* le palazzo Salvia[...] s'est mis à leur disposition.

Nous serons heureux de continuer ce genre [...] contact.

CHARLES BOYER, S. J.

LES PROTESTANTS ET NOTRE-DAM[E]

Sous ce titre, la revue irlandaise The Furrow *(janvier* 1954), *a publié les pages suivantes de G. P. Dwyer sur le culte de Notre-Dame, en particulier dans l'Eglise protestante d'Angleterre* (1) :

Je me tenais sous le porche d'une église après l'office de la mission. Le sermon, ce soir-là, avait été sur Notre-Dame la Sainte Vierge. La paroisse s'était dispersée, il ne restait qu'un homme qui disait son rosaire en bas de l'église. Je le connaissais comme un converti et un membre actif de la Légion de Marie. (Il avait été reçu dans l'Eglise après une visite en Russie au début de 1920, comme membre d'une délégation de *Trade Union.*) Il sortit de l'église et me rejoignit sous le porche.

— Vous savez, Père, me dit-il, je me suis converti il y a près de trente ans et pourtant, quand j'entends un sermon sur Notre-Dame, j'éprouve encore une sorte de frisson de malaise. C'est très difficile de rompre avec ses préjugés.

Puis il sourit un peu tristement et retourna dans l'église pour finir son rosaire.

Cet incident donne la mesure de cette méfiance enracinée vis-à-vis de Notre-Dame qui fait partie intégrante du protestantisme. Même quand ils ne sont pas positivement hostiles, les protestants éprouvent une gêne et un malaise à la seule mention de son nom. Cela, bien sûr, n'est pas surprenant pour des catholiques. *Gaude Maria Virgo ! Cunctas haereses sola interemisti !* Elle est la pierre de touche de la vraie foi et ceux qui se cramponnent à l'hérésie, même s'il n'y a aucune faute de leur part, ne peuvent vraiment se trouver à l'aise en sa compagnie.

Historiquement, il ne faut pas aller bien loin pour chercher les raisons de cette méfiance. Cela remonte en partie à toute la fureur des réformateurs extrémistes contre les images, dont l'exemple le plus frappant que je connaisse est celui de la profanation de la chapelle de la Sainte Vierge dans la cathédrale d'Ely. Cette chapelle avait été entièrement sculptée avec des imag[...] des anges et des saints et spécialement de Not[re-]Dame la Vierge Sainte. La pierre tendre avait [...] couverte comme d'une dentelle d'images, litté[ra]lement par centaines. Les hommes de Cromw[ell] s'y déchaînèrent et mutilèrent chaque tête d'ima[ge] excepté une. La seule exception fut une pe[tite] tête du démon.

Les hommes de Cromwell, naturelleme[nt] n'étaient pas des anglicans, et il est vrai q[ue] l'Eglise anglicane garde une certaine révére[nce] pour Notre-Dame. Les fêtes de la Purificati[on,] l'Annonciation, la « Conception » du 8 décem[bre] et d'autres sont restées dans le calendrier anglic[an.] De nombreuses églises sont encore dédiées à [la] Sainte Vierge Marie. De nos jours, les chapel[les] de Notre-Dame sont devenues choses couran[tes] en de nombreuses églises anglicanes. Dans [la] cathédrale moderne de Liverpool, la premi[ère] construction entreprise a été la chapelle de Not[re-]Dame. Mais, depuis quatre siècles, la dévoti[on] à Notre-Dame a été, en grande partie, dénon[cée] comme « papiste, superstitieuse et idolâtre [».]

Plus les catholiques défendaient Notre-Dame[,] plus grande était la détermination des anglica[ns] de mettre Marie à sa place, et cette place p[our] les anglicans était la simple place d'un saint par[mi] les autres. Il y a un ou deux théologiens ang[li]cans qui, de nos jours même, comprennent mie[ux] quelle est la place de Notre-Dame dans to[ute] l'économie du salut. Quelques-uns d'entre eux [ont] publié dernièrement un recueil d'articles en co[m]pagnie d'un certain nombre de théologiens orth[o]doxes orientaux (1).

Le D[r] E. L. Mascall a contribué à ce recu[eil] par un bel article sur *The dogmatic theology [of the] Mother of God* (La théologie dogmatique de [la] Mère de Dieu). Dans cet article, il admet l'Imm[a]culée Conception, l'Assomption corporelle et [la] Virginité perpétuelle de Notre-Dame, même s'il [ne] tient pas que « ces croyances font partie du co[...]

(1) Traduction de *la D. C.*

(1) *The Mother of God,* édité par E. L. Mascall. ([...] Dacre Press).

ntime du système dogmatique du christianisme ». l aimerait que l'Eglise anglicane enseignât tous es points. Mais il écrit avec regret que « ce 'est que depuis le Mouvement d'Oxford que nous vons découvert ce fait qu'un christianisme sans Marie est une monstruosité ; et même cette décou-erte n'a encore affecté qu'une mince portion de 'Eglise anglicane et n'a reçu ni encouragement ni ompréhension de la part des autorités ecclésias-iques de nos îles qui l'ont, presque sans excep-ion, condamnée comme dangereuse, l'ont ignorée omme déplacée, ou, quand toute autre chose échoué, ont fermé les yeux à ce sujet comme our une excentricité ».

En fait, du moins dans la mesure où cela ouche l'Eglise anglicane, on trouve à l'égard de Notre-Dame la même confusion troublante qu'on encontre sur tout autre point du dogme. Ainsi, 'ai entendu parler d'un curé d'une paroisse de ampagne dont les paroissiens récitaient le rosaire n famille chaque soir et qui publiait un bulletin nensuel sur Fatima ! Encore, si vous entendez onner dans Londres la cloche de l'Angélus, il e pourrait bien qu'elle sonne d'une église angli-ane (1).

Et pourtant, aujourd'hui même, vous pourriez encontrer des anglicans qui partagent la menta-té de l'évêque stigmatisé dans une des ballades e Belloc, qui « écrivait à qui de droit, lui ordon-ant d'enlever sur-le-champ de l'église toute l'or-ementation illégale, spécialement un personnage éminin avec un enfant ». Probablement, ce qui ésume au mieux la mentalité des anglicans en énéral, c'est le mot de la simple foule sans ins-uction : « Les protestants adorent Jésus, les atholiques adorent Marie. »

Les groupes non conformistes sont même plus oignés que les anglicans de la vénération de otre-Dame. Un écrivain grec orthodoxe rappelle vec peine (2) comment un chœur de l'Académie e théologie orthodoxe en tournée fut prévenu u'il ne devait pas chanter d'hymnes à Marie en cosse. Quand ils disaient qu'ils les avaient antées en Suisse, on leur répondait : « Ici, ce est pas la Suisse, et si vous prononcez le nom e Marie dans l'église, la réaction de la paroisse eut vous donner une pénible impression. »

« Il faut admettre avec tristesse, écrit-il, que ans certains cercles protestants il y a une hosti-té directe contre la Mère de Dieu. A la seule ention de son nom, les figures les plus œcumé-iques deviennent comme de pierre et un mur emble s'élever entre les interlocuteurs où d'un côté it écrit « vénération » et de l'autre « hostilité ».

Un théologien protestant français a réussi le emarquable exploit d'écrire un livre sur les emmes dans la vie de Notre-Seigneur sans men-ionner sa Mère ! (Ce qui rappelle un mot du oyen du Chapitre de Bristol en 1876 qui, décou-rant que l'architecte, en restaurant la cathédrale, vait placé sur le portail du Nord une image de Mère de Dieu, lui ordonna de l'enlever sous rétexte que seuls « les personnages de l'Ecri-re » devaient être représentés.)

(1) Le Dr Mascall écrit : « La sonnerie de la cloche l'Angélus a même pénétré dans quelques-unes de nos thédrales, bien qu'on puisse se demander si les auto-és en question encouragent toujours, ou vraiment con-issent elles-mêmes, les formules de prières qui tradi-onnellement l'accompagnent. » Je ne sais ce qu'ils pense-ient s'ils savaient que le Pape qui a largement répandu ngélus était Alexandre VI.

(2) L. A. ZANDER, dans *Vision et Action* (Gollancez, 1952).

Tout ceci n'est pas seulement pénible pour un catholique, c'est déconcertant. Comment peut-il se faire que des hommes qui vénèrent Notre-Seigneur montrent si peu de révérence pour sa Mère ? Cela vient en partie, comme je l'ai dit, de la suspicion d'idolâtrie et de leur opposition aux images. Mais il n'y a pas de raisons plus fonda-mentales (1).

Le catholique, même sans avoir une formation théologique, a un sens instinctif du corps mys-tique et de la communion des saints. Le catho-lique se rend compte comment toute la théologie de l'Eglise tient ensemble et a presque comme une part de sa nature un sens de « tout ce qui meuble sa foi ». Bref, le catholique a une com-préhension complète de l'Incarnation. Le protes-tant, par contre, ne semble avoir jamais entière-ment cette même familiarité avec Notre-Seigneur. Il est difficile d'imaginer un protestant ayant une dévotion à la Sainte Famille.

La doctrine protestante de la grâce est habi-tuellement teintée de luthéranisme ou de pélagia-nisme. En aucun cas, ils ne voient la grâce sancti-fiante comme une véritable vie surnaturelle. Ils ne comprennent pas que nous sommes réellement re-nés, réellement et vraiment fils de Dieu. En conséquence, Notre-Dame reste pour eux tout juste un personnage parmi d'autres. Ils ne per-çoivent aucune relation avec elle comme le font les catholiques qui comprennent que nous sommes des frères du Christ et, par conséquent, spirituel-lement enfants de Marie. C'est à cause de leur théologie déficiente de la grâce que les protes-tants n'ont pas de connaissance de l'Immaculée Conception et moins encore de Marie Médiatrice de toutes les grâces.

Les protestants ne peuvent voir ni sens ni raison à définir ces dogmes comme nécessaires pour le salut. Même des hommes comme le Dr Mascall ne peuvent voir qu'en définissant ces dogmes, l'Eglise a donné comme un tremplin pour une connaissance plus profonde de l'en-semble de la doctrine catholique. En principe, ils considèrent que toutes les doctrines concernant la Sainte Vierge et les saints sont un peu plus que des fioritures et des garnitures ajoutées aux points fondamentaux. Et ceci, bien que le Dr Mas-call, par exemple, serait prêt à dire *anathema sit* à qui nierait les doctrines (sinon à qui refuse-rait de les affirmer).

Je pense qu'il est probable que, dans la Provi-dence divine, le grand développement de la mario-logie de ces dernières années servira à mettre plus clairement en lumière la véritable nature de l'Eglise et son pouvoir de définir.

Jusqu'ici, j'ai insisté principalement sur la base théologique pour expliquer cette attitude de froi-deur et d'indifférence des protestants envers Notre-Dame. Mais il y a une autre cause qu'un Irlandais comprendra probablement mieux que tout autre. Il y a de nombreux restes chez les protestants d'Angleterre, de ce qu'on connaissait en Irlande comme la mentalité de la « vieille ascendance ». Ils voient dans la dévotion à Marie comme quelque chose qui appartient essentielle-ment à l' « ignorante paysandaille » d'Irlande, d'Espagne, d'Italie, etc. Au temps de la définition du dogme de l'Assomption, on affirmait un peu partout en Angleterre que le Pape avait capitulé devant les demandes de ces « paysans ignorants »,

(1) Il y a quelques pages pénétrantes à ce sujet dans Van der Pol, *The Christian Dilemma*.

si vraiment il n'encourageait pas délibérément leur superstition.

Tout récemment, je parlais avec un dirigeant d'un collège baptiste, un homme que je respectais pour son intégrité et sa sincérité. Avec quelque défiance, il me demandait comment il pouvait se faire que l'Eglise catholique, qui se vantait de son enseignement théologique, pouvait ainsi céder devant la pression des masses ignorantes jusqu'à définir cette doctrine de l'Assomption. Il fut étonné quand je lui dis quelque chose des profondes discussions théologiques qui avaient précédé la définition, quand je lui esquissai la longue controverse qui avait battu son plein parmi les théologiens à propos de la nature de la révélation implicite et explicite, de la définibilité d'une doctrine qui était la conclusion d'un syllogisme, etc. Les protestants, dans le monde de langue anglaise du moins, ont une suspicion profondément ancrée que l'Eglise catholique a deux jeux de mesures et qu'elle jette un morceau aux superstitions des simples, tout en accordant un semblant de scepticisme aux personnes cultivées.

Incidemment, le dogme de l'Assomption est un exemple de plus qui montre comment Notre-Dame est la pierre de touche de la foi. Venez en discussion sur ce sujet avec un des non-catholiques et vous trouverez presque toujours qu'une raison pour laquelle il ne peut supporter cette doctrine est qu'il ne croit pas réellement dans la résurrection des corps. Ils ne croient pas dans l'Assomption parce qu'ils ne croient pas que quelqu'un se lèvera des morts. Dans mes conversations avec plus d'un ministre protestant, on m'a répondu que c'était là une « doctrine très matérialiste ».

Ce n'est pas un tableau très encourageant que j'ai tracé. Puis-je donner quelques indications en sens opposé ? Je rappelle au moins quelques incidents. Un jeune soldat vient trouver un prêtre pour être instruit dans la foi et quand on lui demande qu'est-ce qui l'a conduit à l'Eglise, il en donne deux raisons ; la première, c'est que l'Eglise catholique lui paraît être la seule à vénérer vraiment la Mère du Christ et que cela lui semble être le sens commun (1).

Je me rappelle un étudiant d'Oxford qui de méthodiste devint catholique parce qu'il découvrit Notre-Dame dans les Ecritures et y fut attiré très simplement par son amour.

Je me rappelle une autre circonstance où je parlais à un groupe de Légionnaires de Marie engagés dans une œuvre de conversion. La plupart étaient des convertis et je leur demandais si la doctrine de Notre-Dame avait été un obstacle sur leur chemin vers l'Eglise ou au contraire. L'un me répondit que ç'avait été en définitive un obstacle qu'il avait eu à surmonter. Mais une autre me dit que la religieuse qui l'instruisait lui avait dit que si elle avait quelques difficultés elle devait en parler simplement à Notre-Dame et qu'elles s'évanouiraient. « La religieuse me disait : « Avancez avec Notre-Dame et elle vous mènera à son Fils. » Et elle l'a fait.

Ce qu'il y a de plus étonnant dans mes souvenirs, c'est d'avoir entendu un Ecossais, professeur de théologie, presbytérien, parlant à une réunion mêlée où se trouvaient des catholiques et d'autres venus prier pour l'Unité parmi les chrétiens. Il prononça ces paroles remarquables : « Nou devons nous efforcer de reproduire parmi nou ici-bas, dans la mesure où nous le pouvon l'unité qui existe entre les trois Personnes de Sainte Trinité, en prenant pour modèle cette pa faite unité avec Dieu dont la Bienheureuse Vierg Marie nous offre l'exemple. »

Il faut dire, je pense, que les catholiques dar les pays de langue anglaise font peu, en généra pour recommander Notre-Dame par leurs écri aux non-catholiques. L'écrit populaire est à u triste niveau de sentimentalité, trop souvent dar le style des films et du roman bon marché. (C se rappelle un enregistrement pour gramophon bien connu d'une « hymne » à Notre-Dame c Fatima qui fit pousser à Thomas Merton ce c angoissé qui pouvait se justifier : « Mère c Dieu ! P o u r q u o i permettez-vous de pareill choses ? ») Pourtant, peut-être Huysmans ava raison quand il disait que Dieu condescend à mentalité de l'époque : au XIIIe siècle, il se serv de la cathédrale de Chartres et des splendeu de Dante ; au XXe, il se sert des « statues mus cales » des magasins de piété et des banalit des illustrés « mariaux ».

Ce qui est beaucoup plus sérieux est l'absen d'un bon ouvrage théologique au niveau c l'homme cultivé moyen. Il n'y eut, par exempl pas de tract théologique simple ni de courte br chure en anglais préparant la voie à la défin tion de l'Assomption. Par contre, les anglicans e eurent un, sur le marché, qui attaquait la défin tion proposée. Nous avons un grave besoin d'u livre sérieux, clair et solide de mariologie tel q *Mary's Part in our Redemption* de Mgr Georg Shmith, aujourd'hui malheureusement épuisé.

Dans la *Catholic Missionary Society,* quan nous donnons une série de causeries pour les no catholiques, invariablement nous en plaçons u sur Notre-Dame. Nous la présentons le plus sir plement devant notre auditoire telle qu'elle e dans les Ecritures et la tradition. Nous faiso remarquer que nous comprenons très bien que l non-catholiques soient parfois choqués par place donnée à Marie dans l'Eglise catholiqu Mais nous leur disons aussi que le scandale qu' éprouvent n'est rien en comparaison de cel qu'éprouvent les catholiques, et avec beaucoi plus de raison, devant la froideur que montre à son égard les non-catholiques.

Nous n'entreprenons pas de nous servir Notre-Dame comme d'une arme offensive d'a taque. Nous nous efforçons de laisser sa tranqu lité, son silence et son parfait amour de Dieu re plendir dans la description que nous en faison Et pour le reste, nous remettons l'affaire ent ses mains.

G. P. DWYER.
The Mission House
114, West Road Hampstead, London, N. W.

— *Les voies à la fournaise d'amour*, par Dom E. VA DEUR, O. S. B. — Volume 13 × 20 cm., 292 pag 595 francs. Editions Beyaert, Bruges.

Sous forme d'élévations, selon la manière qui l est propre, Dom Vandeur commente ici trois bel prières illustrant les trois voies qui mènent à perfection : « La prière pour implorer de Jésus don des larmes, prière d'un livre d'heures XVe siècle », pour la voie de purification ; « Le *Cre* d'un moine du XIIe siècle », pour la voie illumin tive ; et enfin le Cantique de saint François d'A sise : « L'amour m'a mis dans une fournaise pour exprimer et chanter les merveilles de l'uni à Dieu.

---

(1) L'autre raison était que quand vous allez à la messe dans une église catholique vous pouvez vous contenter de vos prières à vous au lieu d'avoir à chanter des hymnes ou à répondre à haute voix aux prières !

La question de l'épiscopat posée dans une Église réformée

Le Groupe de Hilversum

Diverses publications ont fait état, ces derniers emps, du « Groupe de Hilversum ». *La Documenation catholique* l'a défini exactement comme « une ssociation de protestants hollandais ayant pour out de propager parmi le protestantisme néerlanlais l'idée d'une restauration de la succession postolique par le moyen de l'épiscopat » (1). Entendons ici par protestantisme néerlandais 'Eglise réformée des Pays-Bas, à laquelle apparient la majorité des habitants néerlandais. Elle st calviniste, bien que comptant depuis longemps des tendances doctrinales très divergentes. a constitution est presbytérienne, c'est-à-dire que e pouvoir de gouverner et d'enseigner est exercé ar des anciens et des pasteurs, dont le ministère 'est qu'une délégation du sacerdoce général des dèles.

Si l'ecclésiologie du Groupe de Hilversum ébranle adicalement le principe du protestantisme et est rès proche du catholicisme, sur quelques autres oints capitaux, notamment en matière sacramenaire, le Groupe occupe des positions à peu près dentiques aux nôtres ; le reste, qui d'ailleurs est onction de ce qui précède, est laissé en suspens.

Les publications étrangères, excusables à cause u difficile accès des rares documents émanant u Groupe, l'ont parfois présenté en des termes ui dépassent les intentions actuelles des membres u mouvement.

Ainsi l'hebdomadaire catholique anglais *The Universe* du 24 octobre 1952 a publié quelques xtraits de la *Déclaration du Groupe*, parue en 950, en leur donnant comme titre : « Un grouement cherche un accord avec l'Eglise ». Des ous-titres font mention du Pape, dont il n'est pas uestion dans le document, et mêlent au texte des nterprétations personnelles, par exemple : « Ceci st la doctrine catholique romaine, et elle contraste vec l'enseignement calviniste dans lequel la résence réelle de Notre-Seigneur dans le Saint acrement est niée. » De même, récemment encore, s « *Ephemerides theologicae Lovanienses* » (2) ans une chronique qui dérive de *The Universe* u d'une source commune.

Plusieurs méprises viennent de ce qu'on entend terme « catholique » au sens de « catholique omain », ce qui n'est pas l'intention des auteurs e la *Déclaration*. Ils prennent ce terme au sens ourant depuis l'Assemblée d'Amsterdam (1948) : st catholique toute tendance qui met l'accent sur la continuité visible de l'Eglise dans la sucession apostolique de l'épiscopat ». C'est le cas e la véritable Eglise catholique, mais aussi des rthodoxes, de l'anglo-catholicisme, des vieux atholiques et des luthériens de Suède.

Il reste cependant qu'un mouvement de ce enre, absolument nouveau dans le protestantisme éerlandais, de tradition calviniste et de constiution presbytérienne, est hautement significatif et oit être considéré comme un résultat important du ouvement œcuménique et des études scripturaires historiques des dernières dizaines d'années.

(1) *D. C.* du 5. 10. 1952, col. 1251.
(2) *Ephemerides theologicae Lovanienses* 29 (1953), 281-282.

UNE DECLARATION OFFICIELLE DU GROUPE

Le Groupe de Hilversum a publié en 1950 un petit ouvrage intitulé : *Réforme et catholicité*. Une déclaration. Commentaires réunis par J. Loos et J. N. Bakhuizen Van den Brink (1). Le texte de la déclaration et les commentaires avaient été rédigés pendant l'hiver de 1948-1949 et ne furent publiés qu'en 1950. La déclaration par laquelle l'ouvrage débute est précédée des lignes suivantes :

Les auteurs des commentaires ci-joints sur la *Déclaration adressée à tous ceux qui aiment l'Eglise de Jésus-Christ* ne croient pas avoir épuisé dans tous les sens les questions afférentes au problème Réforme et catholicité. Le lecteur trouvera ci-après une interprétation brève et authentique du contenu de la Déclaration, qui essaie de mettre en lumière, du point de vue œcuménique, c'est-à-dire catholique, quelques points capitaux de la vie de la Réforme, qui est en train de se renouveler.

Suit la Déclaration, signée de 29 personnalités, dont 10 pasteurs. En voici la traduction.

La nouvelle prise de conscience de la nature et de la signification de l'Eglise comme le Corps de Christ domine depuis plusieurs années une part notable de la vie théologique et de l'activité des Eglises.

Partout dans le monde, et pareillement aux Pays-Bas, on se rend compte de plus en plus que, notamment, un problème d'une importance capitale comme celui de l'unité de l'Eglise ne pourra recevoir de solution durable que si tous ceux qui confessent le nom de Christ se savent de nouveau des membres du Corps mystique, qui est un. De plus, ces efforts vers l'unité trouvent, humainement parlant, leur sens dans la conviction que cette nouvelle prise de conscience offre la seule possibilité de salut pour notre civilisation désaxée et la seule synthèse où toutes les tensions politiques et sociales pourront se résoudre dans une harmonie supérieure.

Des chrétiens néerlandais sont aux premiers rangs de ceux qui s'efforcent de faire passer dans le concret le désir, éprouvé par les croyants du monde entier, de réaliser de nouveau la plénitude de Christ, non seulement dans la profession de foi et la vie individuelles, mais aussi dans la forme extérieure de l'Eglise. Ils se rendent compte qu'en définitive il y va de la gloire du Corps de Christ à faire resplendir dans le monde et, au besoin, face au monde.

L'intérêt renouvelé pour la doctrine, l'organisation de l'Eglise (2) et les formes liturgiques sont, dans notre vie religieuse d'aujourd'hui, autant de preuves de cette conscience renaissante.

Aussi, reconnaissons-nous avec gratitude ce que, sous ce rapport, l'esprit de Dieu a suscité et opéré jusqu'à présent dans notre pays, et notamment dans l'Eglise réformée des Pays-Bas : organisation paroissiale, dialogue confessionnel, outillage plus

(1) *Hervorming en Catholiciteit*. Een verklaring. Commentaren bijeengebracht door J. Loos en J. N. Bakhuizen Van den Brink, Rotterdam, 1950. 87 pages.
(2) Ces efforts ont été couronnés par l'adoption des nouveaux statuts de l'Eglise réformée des Pays-Bas, entrés en vigueur le 1er mai 1951. Ils furent préparés notamment par le mouvement *Gemeente-opbouw* (organisation paroissiale), auquel l'alinéa suivant fait allusion. (*Note du traducteur.*)

différencié de l'Eglise par l'institution de Conseils et de Commissions. Cependant nous nous demandons si, précisément dans cette situation, un nouveau danger ne menace pas la pensée et la vie de l'Eglise : celui d'ériger en normes absolues certaines vues particulières à une partie de la Réforme, à savoir les vues du protestantisme réformé, spécialement sous la forme puritaine qu'il a revêtue dans notre pays. Nous constatons, en face de l'idée de catholicité, une nouvelle tendance à chercher notre force dans notre isolement spirituel. Malgré la critique officielle de la notion de tradition professée par l'Eglise catholique romaine, nous assistons à la naissance et à l'utilisation d'une tradition réformée. Nous nous demandons dans quelle mesure cela implique l'abandon d'un principe de la Réforme, d'autant plus que nous ne considérons pas celle-ci comme un mouvement issu de l'individualisme humain, mais comme un effort né de l'obéissance à la foi, en vue d'une confrontation renouvelée de l'Eglise empirique avec la Sainte Ecriture. Nous sommes persuadés qu'une nouvelle confrontation s'impose à toute l'Eglise issue de la Réforme et que, dans ce but, il faut utiliser tout l'acquis des recherches exégétiques et historiques, une nouvelle réforme dût-elle en être la conséquence. Ainsi, en ce qui concerne l'état actuel de la théologie, nous pensons que la signification absolument unique de l'Incarnation du Verbe, dont la portée touche toute la création, offre le point de départ d'une conception bien plus positive des relations entre la nature et la grâce, entre la création et la re-création, que ne l'admettent généralement les Eglises de la Réforme aux Pays-Bas.

Partant de cette idée fondamentale, nous désirons appeler l'attention sur les points suivants :

1. Nous croyons que l'Eglise trouve consignée dans la Sainte Ecriture, c'est-à-dire dans les paroles de prophètes et d'apôtres, la Révélation qui lui a été donnée en Jésus-Christ et qui est la substance et la norme de sa foi et de sa vie.

2. Nous croyons en outre que, dans sa tâche d'interpréter la Sainte Ecriture, elle est tenue à la confession de foi de l'Eglise indivise (1). En conséquence, nous posons la question suivante : l'Eglise d'aujourd'hui a-t-elle bien le droit de remettre en discussion, à partir de la Sainte Ecriture, la confession de foi de l'Eglise indivise ?

3. Nous croyons que Jésus-Christ a institué des sacrements comme véhicules des dons de sa grâce. Quant au saint Baptême, nous croyons que ce saint sacrement a été institué par Notre-Seigneur lui-même, comme le bain de la régénération dans lequel nous sommes lavés du péché originel et dans lequel nous est infusée la force rénovatrice de la vie divine, de sorte que dans ce sacrement nous sommes sanctifiés en Christ. Aussi posons-nous la question suivante : est-il exact d'enseigner que ce sacrement ne ferait que confirmer et sceller un don de la grâce divine dont nous devrions déjà admettre la présence avant ce sacrement et en dehors de lui, par exemple en vertu de l'idée d'alliance ?

Quant au saint sacrement de la Cène, nous confessons que Notre-Seigneur Jésus-Christ y est effectivement, réellement et véritablement présent d'une façon cachée et mystérieuse ; que sous les espèces de pain et de vin, il nous y donne son Corps et son Sang très saints en nourriture et en breuvage de vie éternelle. Nous croyons que ce saint sacrement reproduit dans le présent le Sacrifice qu'il a offert une fois sur la croix pour nos péchés, et qu'en prenant part à ce sacrement, nous participons aux fruits de son Sacrifice, infiniment suffisant. En conséquence, nous posons la question suivante : estime-t-on ce sacrement à sa juste valeur quand on enseigne qu'il ne fait que sign[i]fier et sceller le salut donné dans la parole de [la] prédication ?

4. Nous croyons que l'Incarnation du Verbe [se] continue dans la Sainte Eglise jusqu'à la consom[]mation des siècles. C'est pourquoi nous confesso[ns] que l'Eglise est le Corps du Fils de Dieu, da[ns] lequel lui-même continue de vivre parmi nou[s] et qu'il a institué en elle la charge des apôtres [et] des surveillants (1), par lesquels il veut exerc[er] son pouvoir parmi nous.

Nous croyons qu'il a lié pour toujours la com[]munication de son Esprit-Saint à l'imposition d[es] mains par les surveillants institués par lui et q[ue] le ministère se fonde sur un appel spécial de [la] grâce et sur une séparation en vue de ce sai[nt] service, dus l'un et l'autre au Seigneur de l'Egli[se] lui-même. En conséquence, nous posons la que[s]tion suivante : convient-il qu'une Eglise se sou[s]traie à cette succession apostolique et ne sou[s]estime-t-on pas le ministère en n'y voyant qu'u[ne] spécialisation du sacerdoce de tous les fidèle[s] N'est-ce pas nous jouer de la grâce divine que d[e] continuer tranquillement l'administration des sacr[e]ments, sans tenir compte de cette tradition qu[e] l'Eglise a pratiquée dès le commencement, sa[ns] nous demander si nous possédons le pouvoir d[e] distribuer les saints sacrements et sans recherch[er] la solution de ce problème ?

A cause de ce qui précède, nous sommes co[n]vaincus que nous ne pouvons concevoir de véritab[le] espérance pour l'avenir religieux et ecclésiastiq[ue] de notre peuple si nous ne nous efforçons délib[é]rément de nous rattacher à la ligne historique [de] la doctrine et de la vie chrétiennes, de la foi [et] de l'organisation ecclésiastique, dont à prése[nt] nous sommes incontestablement séparés. En co[n]séquence, nous invitons, par cette voie, à u[ne] réflexion en commun et approfondie sur tous c[es] points.

Pour quiconque médite sérieusement sur c[es] choses, il est manifeste qu'un immense champ [de] travail s'ouvre ici à nous tous.

Humainement parlant, ce n'est que par u[ne] prière unanime, jointe à un travail fraternel, q[ue] la foi plantée dans les Pays-Bas, il y a des siècle[s] pourra atteindre son plein développement au se[in] de l'*Una Sancta* universelle (2).

IDEES DIRECTRICES ET INSPIRATION

C'est le principe de l'*Ecclesia reformata semp[er] reformanda* de l'Eglise, toujours prête à réviser [sa] doctrine en la confrontant à la Parole, qui autori[se] les auteurs à prendre cette position.

Leur doctrine réagit contre la doctrine réform[ée] pour laquelle la rencontre entre Dieu et l'âme e[st] strictement personnelle et spirituelle. Le fondeme[nt] dernier de cette réaction est la réflexion sur l'I[n]carnation du Verbe. Une bonne part du protesta[n]tisme néerlandais admet l'union hypostatique, ma[is] ne tire pas les conséquences de l'assomption de [la] nature humaine. Or — comme le soulignent d[es] membres du Groupe de Hilversum, — l'humanité [du] Christ n'est pas quelque chose d'accessoire et d'i[n]différent, mais instrument de notre salut. D'où [la] continuation de l'Incarnation et de l'œuvre [du] Verbe par l'Eglise qui est son Corps. D'où le rô[le] essentiel de l'élément visible dans la prédicati[on] et l'interprétation du message divin, dans le go[u]vernement des fidèles, dans la communication [de] la grâce par les sacrements, qui en sont les véh[i]cules, et par le sacrifice eucharistique, reprodu[c]tion parmi nous du sacrifice de la croix.

Historiquement, le mouvement de Hilversum

(1) C'est-à-dire l'Eglise des sept premiers Conciles œcuméniques. (*Note du traducteur.*)

(1) Traduction du grec ἐπίσκοπος. (*Note du traducteu[r]*)
(2) *Hervorming en catholiciteit*, p. 7-10.

ttache à l'anglo-catholicisme, notamment au meux Quadrilatère de Lambeth (Bible, *Credo*, crements et ministère apostolique), et, plus près : nous, au rapport intitulé *Catholicity* (1) et au *mbridge Sermon* de l'archevêque de Cantorbéry ovembre 1947), point de départ d'efforts pour aliser une union entre l'Eglise établie et les glises libres. Il est dû également à une étude us objective de la Bible et de l'antiquité chrénne.

Toutes ces attaches sont reconnues par les embres du mouvement et indiquées ou insinuées ns leur Déclaration.

Enfin ce sont des préoccupations œcuméniques i inspirent le Groupe de Hilversum. Ainsi, le ef du mouvement, le pasteur Loos, après avoir uligné que ses conclusions relatives à l'épispat ont plus qu'une importance théorique, clare :

L'épiscopat est tout d'abord un facteur import dans les discussions œcuméniques. Pas d'union lésiastique possible avec les principaux particints au mouvement œcuménique, les orthodoxes les anglicans, tant que nous ne serons pas dissés à admettre l'épiscopat, et cela non seulent au sens de l' « épiscopat historique », objet discussions des années d'avant-guerre, où la *trine* concernant l'épiscopat semble être chose essoire, mais comme continuation de l'épiscopat titué par Christ (2).

Mais ce qui prime tout pour les auteurs personlement, c'est la validité des sacrements qui fonction de la validité de leur ministère ir Déclaration, point 4). Le pasteur Loos it, et c'est en même temps la conclusion de uvrage *Réforme et catholicité* :

Mais voici qui importe avant tout : c'est la valié des sacrements, par lesquels nous entrons en nmunion avec Christ lui-même, qui est ici en ise. C'est, d'une certaine manière, une entreprise s désagréable que de dire ces choses dans les ises de la Réforme et de critiquer ainsi du lans leur ministère et leur constitution eccléstique. Mais cela ne doit pas nous empêcher de ttre le problème à l'ordre du jour, par amour de vérité. Si c'est pour l'Eglise une question de ou de mort — et nous croyons qu'il en est si, — alors nous ne pouvons que demander ieusement qu'on cherche avec nous une solution e problème (3).

LA QUESTION DE L'EPISCOPAT POSEE DEVANT LE SYNODE

La publication de la Déclaration coïncidait à peu près avec l'adoption de nouveaux statuts lésiastiques par le synode général, statuts qui dent à faire d'une Eglise purement administrae une Eglise confessante, c'est-à-dire proposant ciellement une doctrine, et une Eglise ayant nme telle, et non plus simplement à titre indiuel, une tâche missionnaire. Des négociations ent lieu pour examiner la possibilité d'admettre iscopat au sein de l'Eglise réformée. Mais elles boutirent pas. La plupart des paroisses y étaient illeurs opposées, ce qui revient à dire que la sse est loin d'y être préparée, ce qui se conçoit. Alors, le 10 mai 1952, le pasteur Loos fit savoir es paroissiens qu'il avait donné sa démission et idé d'entrer dans l'Eglise catholique. Mais on réussit à le faire revenir sur sa décision et, le 19 mai, il se rétracta. Après entente avec les autorités ecclésiastiques protestantes de la province de Hollande septentrionale, il fut décidé de soumettre la question officiellement au synode.

Celui-ci s'occupa, dans sa session du 30 juin-5 juillet, de la lettre à lui adressée par le Groupe de Hilversum. Ce groupe demandait s'il était possible d'intégrer le système épiscopal dans l'organisation de l'Eglise réformée des Pays-Bas, ou du moins de permettre à quelques pasteurs de se faire ordonner prêtres par un évêque successeur des apôtres, donc ordonné validement. Comme il s'agit d'une sorte de sanation de la fonction pastorale, considérée comme invalide, les auteurs de la lettre parlent d'une ordination sacerdotale « additionnelle ».

Voici la réponse du synode :

Les difficultés et les problèmes qui se sont élevés autour de la personne du pasteur J. Loos, de Hilversum, et les lettres reçues à ce propos des assemblées « classicales » (1) obligent le synode général à déclarer que la confession et les statuts de l'Eglise réformée des Pays-Bas ne permettent pas une ordination sacerdotale, dite traditionnelle, de ses pasteurs. Le Conseil des questions d'Eglise et de théologie continue d'être chargé d'étudier les problèmes concernant le ministère ainsi que les limites de l'Eglise réformée des Pays-Bas (2). La question de savoir ce qu'on peut faire sur le plan œcuménique pour promouvoir l'intercommunion reste ouverte ; il est nécessaire de continuer l'examen et la discussion de ce problème (3).

Il est à remarquer que le synode se fonde sur la confession et les statuts de son Eglise, et non pas sur l'Ecriture. Voici la réponse du Groupe de Hilversum :

Le Groupe de Hilversum a pris connaissance de la lettre que votre synode a publiée au sujet des questions et des difficultés issues des problèmes que ledit groupe a mis à l'ordre du jour depuis 1947. Dans l'obéissance à la Sainte Ecriture, le groupe continuera ses efforts en vue de la restauration du ministère apostolique. Il espère apporter sa contribution à la réflexion sur la nature du ministère (4).

Depuis lors, les discussions et les prises de positions se sont poursuivies dans les revues. Le pasteur Gerritsen, un des principaux membres du mouvement, vient de publier une étude intitulée « *Het apostolisch ambt* » (*Le ministère apostolique*) où il étudie les fondements scripturaires de l'organisation épiscopale de l'Eglise du IIe siècle (5).

Les membres du mouvement ne sont pas nombreux. Il est difficile de dire exactement dans quelle mesure les questions qu'ils ont posées préoccupent la masse de l'Eglise réformée. Qu'elles aient eu des répercussions profondes, c'est certain. Il serait prématuré d'en dire davantage. Toujours est-il que l'orientation de ce mouvement et ses indices possibles sur le plan œcuménique invitent à une attention sympathique et à la prière.

A. J.

(1) *Catholicity*. A study in the conflict of Christian Traons in the west, buing a report présented to His Grace Archbishop of Canterbury, Westminster, 1947, 56 pages.
(2) *Hervorming en Catholiciteit*, p. 84-85.
(3) *Ibid.*, p. 85.

(1) La *classis* est une circonscription ecclésiastique correspondant à peu près à notre doyenné. (*Note du traducteur.*)
(2) C'est-à-dire notamment la question de savoir si l'Eglise réformée des Pays-Bas peut tolérer dans son sein des pasteurs de tendance « catholique », tendance diamétralement opposée jusqu'à présent à l'essence même de cette Eglise. (*Note du traducteur.*)
(3) Texte dans *Het Schild* 29 (1952), p. 235.
(4) *Ibid.*
(5) J.-M. GERRITSEN, *Het apostolisch ambt*, Amsterdam, 1953, 128 pages.

UN SEUL PAIN, UN SEUL CORPS

Sous ce titre, l'hebdomadaire anglican Church Times *publiait l'éditorial suivant au début de la semaine de l'Unité* (1) :

La semaine de prières pour l'unité chrétienne est observée dans toute la chrétienté du 18 au 25 janvier. Cette année de grâce apporte le 20e anniversaire de la mort d'un grand chrétien, Charles, second vicomte Halifax, et le premier anniversaire de la mort du regretté abbé Paul Couturier, de Lyon. Les grands et sincères efforts de lord Halifax pour l'Unité de l'Eglise d'Occident atteignirent leur point culminant avec l'échec apparent des conversations de Malines. Mais lord Halifax continua sans se décourager ses prières et son témoignage.

De l'abbé Couturier, on peut dire qu'il a communiqué l'angoisse de l'Unité jusqu'aux simples fidèles de nombreuses et extrêmement diverses communions chrétiennes. La simplicité même de sa pensée était sa plus grande force. Si tout un chacun, dans son contexte religieux actuel, se donne au Seigneur avec la plus sincère et profonde dévotion, tous seront en temps voulu amenés finalement à l'union visible entre eux.

Il ne faut pas poursuivre de but en dessous de celui-là. Le moyen de l'atteindre est la prière, constante, fervente et simultanée, demandant au Seigneur que sa parole très sainte se réalise.

A ces deux témoins, lord Halifax et l'abbé Couturier, il faudrait aussi ajouter le nom vénéré de Désiré-Joseph Mercier, cardinal-archevêque de Malines, mort en 1926. Il fut un pionnier de la réunion, et un maître de l'école néo-scolastique, qui essayait de mettre un pont sur le gouffre qui séparait la théologie et les systèmes modernes de pensée. Le cardinal Mercier a grandement contribué au changement de mentalité, caractéristique de notre siècle, où l'on a en horreur ce scandale de la désunion chrétienne, et où l'on désire ardemment que s'accomplisse la prière de Notre-Seigneur : « Qu'ils soient un », un désir profondément enraciné dans la conscience de toute la chrétienté.

On pourrait dire, à juste titre, que, jusqu'à maintenant, les Conférences mondiales ou nationales et les projets partiels d'union ou de fédération ont amené peu de progrès positifs vers le but final. Cependant, le seul fait qu'ils aient été entrepris est un événement nouveau d'une importance considérable dans l'histoire de l'Eglise et du monde.

Parallèlement avec les projets et les conférences nés de l'initiative de maîtres de la pensée chrétienne, ce mouvement indiscutable et irrésistible des enfants de Dieu doit être centré autour de la table du Père pour, ensemble, participer à l'offrande du sacrifice chrétien et partager le pain de vie. Cet ardent désir s'observe dans le mouvement liturgique du Continent, dans l'Association appelée *Parish and People* en notre pays, et dans de nombreuses dispositions prises dans les communions protestantes d'Europe.

Il est bien probable que le véritable élan vers la réunion soit à trouver de ce côté plutôt qu'autour d'une table de conférence. Personne ne montrerait de précipitation au point de renverser prématurément les barrières qui divisent la chrétien ou de simuler un agrément qui n'existe pa Quand on sera arrivé à un accord sur la foi et hiérarchie, alors, et pas avant, l'unité sera ré lisée à la table du Seigneur. C'est là que n scandaleuses divisions présentes doivent être re senties le plus profondément. C'est là que, final ment, le peuple de Dieu deviendra à nouveau seul pain, un seul corps. Tous les chrétiens so appelés en cette semaine à mettre ce souci da leurs prières et spécialement à l'Eucharistie. fond de leur désir est que la prière du Seigne pour l'Unité de son Eglise puisse, en son temps par sa grâce, être réalisée. Mais il est nécessai de rappeler ce puissant appel de l'Eglise, co centré en cette semaine de prières pour l'Uni Il serait à souhaiter que, au moins un dimanc par mois, cette intention soit répétée, jusqu'à qu'il plaise à Dieu de faire de l'Eucharistie, effe tivement, le sacrement de l'Unité.

L'appel à tous les hommes est au retour retour à l'Eglise de leurs pères, retour à famille catholique, retour à la table du Seigne

Et nous lisons dans le même numéro du Chur Times, *dans un article consacré à la mémoire lord Halifax :*

[...] Aujourd'hui, peut-être, son nom sur à cause des Conférences de Malines qui c exploré les possibilités d'une union anglicane av l'Eglise de Rome. Il avait alors déjà 82 ans qua les conversations commencèrent. Apparemme elles furent un échec. Elles ne survécurent pas cardinal Mercier et à l'abbé Portal. [...] U oreille plus attentive, cependant, aurait pe d'autres sons. Lord Halifax savait penser siècles. Il croyait qu'à Malines un mouveme commençait qui devait finalement conduire à lumière. [...] Comme le cardinal Mercier, il ét trop intelligent pour s'imaginer que dans le mon de l'esprit, seulement comptent les résultats ta gibles et immédiats. [...]

(1) *Church Times* du 15. 1. 1954, traduction de *la D. C.*

— *Dieu est-il mort ?* par le R. P. L.-J. Moreau, O. — Vol. 20 × 13 cm., 80 pages. Editions Lethielle Paris.

Une intéressante étude philosophique sur théisme envisagé sous ses divers angles : matér lisme athée, nihilisme, léninisme, toutes erreu auxquelles saint Thomas apporte la réponse voul qui satisfait pleinement la raison.

— *Notre Père*, par S. Em. le cardinal Grente, de l'Ac démie française. — Vol. 20 × 15 cm., 270 pag Prix : 950 francs. Librairie Arthème Fayard, Pa

Cet ouvrage, qui est le premier publié par S. Em. cardinal Grente depuis son élévation au cardinal constitue une excellente synthèse de la vie chrétien Agrémentés de nombreuses citations d'auteurs, commentaires, tout de simplicité et de clarté, aider à saisir tout ce qui se cache de sens profond derri chaque demande du *Pater*. Citons cette lettre, da du 23 mars 1953, par laquelle S. S. Pie XII adre ses félicitations à l'auteur : « On ne saurait t vous louer de commenter l'Oraison dominicale, laquelle toute prière doit nécessairement se r porter : *Non tibi licet petere aliud, quam quod scriptum est*, dit saint Augustin (Serm. LVI, c. *P. L.*, XXXVIII, col. 379). Aussi les pasteurs n'app fondiront-ils jamais assez, pour leurs fidèles, divin code de la prière : mais quand ils le font a l'onction, la noblesse et l'insistance que vous apportez, quel bien, quel progrès les âmes ne so elles pas en droit d'espérer ! »

L'EXPANSION PROTESTANTE AU BRÉSIL

Le secrétariat général de la Conférence nationale de l'épiscopat brésilien a envoyé aux évêques du Brésil un rapport établi par Mgr Agnelo Rossi, recteur de la Faculté des sciences économiques de Campinas (Etat de Sao-Paulo) donnant des chiffres impressionnants sur l'expansion protestante au Brésil et essayant d'en dégager les causes. Nous donnons ici la traduction de ses conclusions : (1)

1. L'accroissement du protestantisme au Brésil n'est ni normal ni proportionné au développement de la population : il est plutôt *extraordinaire.*

En 1930, les protestants représentaient 1,31 pour 100 de la population brésilienne.

En 1940, leur nombre était de 2,61 de la population brésilienne.

En 1950, il atteignait 3,33 de la même population.

2. *Le Brésil est, aujourd'hui, le pays latin dans lequel se développe le plus le protestantisme.* Il compte plus de protestants que l'Europe latine (Portugal, Espagne, Italie et France, où, depuis le temps de la Réforme, les protestants travaillent intelligemment et activement). Le prosélytisme protestant n'a pas encore un siècle d'existence au Brésil ; le siècle sera résolu en 1959.

3. *Le Brésil est actuellement un des pays du monde où l'action protestante obtient le plus de rendement ;* telle fut une des conclusions de la Conférence évangélique panaméricaine, qui eut lieu en juin 1951 à Sao-Paulo, organisée par l'Alliance latino-américaine des Eglises chrétiennes.

Aussi, beaucoup de missionnaires nord-américains qui se rendaient jadis au Japon ou en Chine, sont acheminés à présent vers le Brésil. A Campinas seulement, il y a constamment de 60 à 70 missionnaires nord-américains qui suivent les cours de portugais et reçoivent d'autres enseignements utiles, avant de se disperser à travers le Brésil, un grand nombre d'entre eux étant pourvus de voitures, de haut-parleurs, d'appareils cinématographiques, de Bibles, de publications en langue portugaise, de médicaments et de semences pour la culture.

Il en est à peu près de même à Belem do Para, et peut-être aussi dans certaines autres villes du Brésil, au sujet desquelles les renseignements nous manquent.

4. *Le Brésil représente le meilleur espoir pour l'avenir du protestantisme,* ainsi que l'affirment divers missionnaires protestants bien au courant de la situation au Brésil.

La pensée du professeur Emile Léonard, directeur de l'Ecole des hautes études protestantes en Sorbonne (Paris) et qui enseigna, durant plusieurs années, l'histoire contemporaine à l'Université de Sao-Paulo, peut être résumée comme suit :

Le protestantisme en Europe est en période de décadence, par suite des discussions théologiques et nationalistes. Aux Etats-Unis, il présente des signes de décrépitude. Au Brésil, par contre, il est en pleine adolescence, avec tout l'idéal et tout l'enthousiasme de l'âge innocent, auquel le Christ a promis le royaume des cieux. L'espoir du protestantisme, suivant Léonard, repose sur le Brésil (cf. *Cruz de Malta,* VII, 53).

Le Dr D. M. Chirgwin, secrétaire mondial des Sociétés bibliques unies, de Genève, a déclaré que « le Brésil est à l'avant-garde du progrès évangélique ». « L'exemple frappant est le Brésil où l'Evangile est en train de progresser plus rapidement que dans tout autre pays du monde. » (*Jornal Batista,* 20. 8. 53.)

5. Avec raison, le clergé, presque à l'unanimité, dénonce le spiritisme comme l'ennemi capital de l'Eglise au Brésil ; *cependant, il ne faut pas perdre de vue que la progression du protestantisme est très sérieuse :*

— Parce que le protestantisme est très bien organisé (aussi bien parmi les sectes que dans certaines organisations de caractère plus général, comme par exemple : la Société biblique du Brésil et la Confédération évangélique du Brésil, qui comprennent un grand nombre de groupements) ;

— parce que les protestants du Brésil *ont un système très important d'Ecoles dominicales,* avec des revues spécialisées, ainsi que d'autres ouvrages d'enseignement religieux, lequel ne néglige pas l' « évangélisation » des enfants ;

— parce que, chez nous, le protestantisme utilise *des procédés modernes de propagande,* qui impressionnent le peuple ;

— parce que le protestantisme influe par ses idées *sur la mentalité du peuple* et mène finalement à l'indifférence religieuse et à l'irréligion ;

— parce que le protestantisme est *uni et constitué sur des bases latino-américaines, en liaison étroite avec les centres nord-américains ;* il organise des voyages, des rencontres, des Congrès et des échanges d'expériences et d'œuvres littéraires ;

— parce que le protestantisme au Brésil est, *de plus, fortement subventionné par des organisations protestantes de l'extérieur, en particulier des Etats-Unis ;*

— parce que, pratiquement, toutes les positions-clé du protestantisme sont aux mains de Brésiliens et l'on ne peut plus soutenir la thèse que le protestantisme est un « phénomène » d'étrangers vivant au Brésil ; 80 pour 100 des pasteurs sont Brésiliens ;

— *parce que beaucoup de dirigeants protestants appartiennent à la Franc-Maçonnerie,* tandis que d'autres s'affilient au Rotary Club, afin d'acquérir du prestige social ;

— parce que les députés fédéraux protestants se réunissent mensuellement au siège de la Conférence évangélique du Brésil, afin d'arrêter leur plan d'activités politiques et *protestantes ;*

— parce que le protestantisme *étend de plus en plus son réseau d'écoles* de tous les degrés : primaire, secondaire, supérieur ;

— parce que, principalement à Sao-Paulo, où existent de nombreux collèges et Ecoles normales officielles, beaucoup de pasteurs sont aussi professeurs dans l'enseignement officiel et exercent une grande activité au sein du secrétariat de l'Education ;

— parce que l'Institut de culture religieuse (institution protestante du R. Miguel Rizzo Jr., qui a voulu imiter l'Action catholique) pénètre dans des milieux plus cultivés, de mentalité libérale ; il a déjà organisé, dans différentes villes, 30 filiales et 10 sous-filiales, avec 4 000 membres cotisants et 6 000 abonnés à sa revue culturelle *Unitas.* Cela, pour citer seulement un exemple de pénétration,

(1) Traduit du portugais par J. THOMAS D'HOSTE, d'après la *Revista Eclesiastica Brasileira* (décembre 1953).

au moyen de revues protestantes, dont certaines sont fort bien rédigées ;

— parce que le protestantisme sait que là où n'est pas effectivement organisée l'Action catholique, le champ reste ouvert pour travailler au Brésil. Aussi, les sectes protestantes sont-elles en train d'organiser pour bientôt et comme préparation au centenaire de l'Eglise presbytérienne (1959), des *campagnes de renouveau ou d'éveil religieux sur une grande échelle*, en comptant, à cet effet, sur la collaboration des meilleurs spécialistes dans le genre, les pasteurs nord-américains Billy Grahan, Edwin Orr et William Dunlop ;

— parce que les leaders protestants sont persuadés que la « déficience numérique du clergé et le manque d'union et d'organisation des catholiques » (c'est leur sentiment) ne permet pas aux catholiques de subvenir aux besoins religieux du pays (c'est l'argument fréquemment employé pour soutirer des dons dans les temples protestants des Etats-Unis pour les « Missions protestantes du Brésil ») et que, par conséquent, le travail protestant au Brésil est absolument nécessaire, non seulement pour « extirper les erreurs romanistes », mais encore pour faire front aux progrès toujours croissants du spiritisme, de la superstition et de l'immoralité ;

— parce qu'une grande partie des protestants est en train d'adopter une attitude favorable à l'introduction du divorce au Brésil, au nom de l'Evangile — voyant dans ce moyen une forme de rupture dans l'Eglise catholique au Brésil et préparant ainsi le champ pour le passage des divorcés au protestantisme. Exemple : divorce, « remède divin », du Rév. Armando Ferreira (1953) ;

— parce que le clergé n'a pas conscience de l'extension et de la gravité de l'expansion protestante dans notre patrie et de ses conséquences pour l'avenir ; par ailleurs, l'opposition qui est faite à cette expansion manque d'organisation, car elle se sert parfois d'un langage et de moyens contre-indiqués et irritants et ne tenant pas toujours compte de la réalité au Brésil ;

— parce que nos prêtres, formés dans nos Séminaires, peuvent bien connaître le protestantisme classique du XVIe siècle, mais d'ordinaire, ils ignorent ce qu'est le protestantisme qui nous entoure ;

— enfin, parce que l'ignorance religieuse de notre peuple, l'abandon dans lequel vivent les populations rurales et les localités privées de prêtres, comme aussi le désir de liberté qui anime surtout la jeunesse et les classes libérales constituent de puissants alliés du protestantisme.

++++++++++++++++++++++++

Les protestants sont-ils persécutés en Colombie ?

Les protestants de divers pays se plaignent amèrement de prétendues persécutions dont seraient victimes leurs coreligionnaires en Colombie et en tirent argument contre l'Eglise catholique en général, accusée d'intolérance, sinon de fanatisme.

A première vue, si l'on en croit le bilan établi par le News Bulletin *de la Confédération évangélique de Colombie, la persécution pourrait être comparée à celle qui sévit au-delà du rideau de fer : il y aurait eu, du côté protestant, depuis* 1948 : 42 *églises détruites par le feu ou la dynamite,* 31 *endommagées,* 10 *confisquées ;* 110 *écoles primaires protestantes fermées,* 54 *par ordre du gouvernement, les autres par violence ;* 51 *protestants, hommes, femmes et enfants tués ; bâtiments détruits, endommagés ou confisqués, représentant une perte de* 148 000 *dollars* (1).

Que ces chiffres soient exacts ou non, là n'est pas la question, il semble certain que les protestants aient subi de graves torts en Colombie. Mais ce qui est important, avant de porter un jugement, c'est de savoir si ces torts leur ont été infligés en haine de leur foi, auquel cas il serait légitime de parler de persécution, ou pour des raisons politiques. Or il est certain que dans la véritable guerre civile qui a sévi en Colombie depuis 1948, *les protestants se sont trouvés, à cause de leurs attaches avec le parti libéral, accusés, à tort ou à raison, de complicité avec les* Bandaleros *qui tenaient le maquis antigouvernemental. On a estimé à* 20 000 *le nombre des victimes de cette guerre civile, rien d'étonnant si dans ce chiffre il se soit trouvé une cinquantaine de protestants.*

(1) Chiffres reproduits par l'hebdomadaire américain *Time* (5. 10. 1953).

Les protestants exercent leur prosélytisme dans tous les pays de l'Amérique latine, pourquoi ne seraient-ils persécutés qu'en Colombie, et cela depuis 1948, *c'est-à-dire depuis le commencement de la guerre civile ? L'explication raisonnable doit être cherchée non pas dans des motifs strictement religieux, mais dans ce climat de haine exaspérée inhérent à toute guerre civile.*

Le document que nous publions ci-après, qui nous a été transmis par le Secrétariat national pour la défense de la foi, de Bogota, rétablit des vérités qu'il est nécessaire de connaître pour juger du climat dans lequel s'est déroulée cette soi-disant persécution et éviter ainsi de se jeter, entre catholiques et protestants, des accusations graves qui ne peuvent que nuire à la cause de l'unité (1) :

SECRÉTARIAT NATIONAL
POUR LA DÉFENSE DE LA FOI
BOGOTA, COLOMBIA

Bogota, 22 août 1953.

MONSIEUR,

En m'adressant à vous, j'ai devant moi un exemplaire de la lettre de M. James Goff, Secrétaire de la Confédération Evangélique de Colombie (C. E. D. E. C.) et un autre exemplaire du *News Bulletin*, n° 10, tous deux datés de Bogota, le 17 août dernier, et adressés aux Journalistes des Etats-Unis qui visitèrent cette ville il n'y a que quelques jours.

Il est probable que la lecture de ces documents vous a laissé convaincu qu'en Colombie « existe une cruelle persécution contre les Protestants » ou, peut-être, au moins êtes-vous resté perplexe en face des énormités affirmées par cette infor-

(1) Nous avons respecté les majuscules du texte qui nous a été transmis.

mation, étant donné la bonne impression que sûrement vous emportez de la Colombie.

Et comme deux des plus nobles qualités d'un bon Journaliste sont l'impartialité et le talent d'interpréter une information, selon le contexte de la réalité sociale où il se produit, j'ai voulu vous procurer quelques données suffisantes pour qu'un étranger intelligent comprenne avec exactitude le contenu du *News Bulletin* auquel je fais allusion.

Dans le numéro 10 que vous connaissez, les informations sont divisées en trois points :

I. — Meurtres et expropriations des Protestants occasionnés par la persécution.

II. — Fermeture d'Ecoles ou pression exercée sur ces établissements.

III. — Extraordinaire expansion (*phenomenal grouth*) de l'Eglise Protestante, malgré la persécution.

Faisons quelques courtes observations sur chacun de ces points.

I. — *Meurtres et expropriations des Protestants par la persécution.*

Le numéro 10 du *Bulletin* commence par ces mots que je traduis fidèlement de l'anglais : « La persécution contre les Protestants en Colombie, qui se déroule par des moyens violents depuis 1948, a été étudiée en ses détails... »

Je vous prie de remarquer cette simple affirmation : les violences contre les Protestants commencèrent *seulement en 1948*... Vous savez, sans doute, qu'un des pires résultats du funeste « 9 avril 1948 » fut l'ouverture des prisons et la mise en liberté de milliers de condamnés qui s'échappèrent vers la périphérie du territoire colombien et formèrent des centres de « brigandage ». Soutenus moralement et économiquement par des dirigeants connus et pourvus par eux d'armes modernes, ils ont organisé une véritable guerre civile contre le Gouvernement de la Nation. Cette guerre, précisément à cause de son caractère de brigandage, a atteint une violence qui n'avait jamais été connue chez nous. La violence s'exerça, d'abord, contre les personnes appartenant au parti du Gouvernement (hommes, femmes et enfants), contre les Agents de Police et les membres de l'Armée Nationale ; mais ensuite, par réaction, contre les brigands eux-mêmes et contre leurs complices réels ou soupçonnés (hommes, femmes et enfants).

Dans ce tableau exact de la situation, appréciez vous-même le problème religieux, comme l'ont proposé les Protestants eux-mêmes.

1. Dans les endroits qui n'ont pas été affectés par la violence armée, comme les grandes villes et beaucoup de localités de second ordre, se produisent de temps à autre quelques actes de violence de peu d'importance : on jette parfois des pierres aux personnes, aux chapelles et aux habitations des Protestants. Ces actes répréhensibles sont des réactions spontanées du peuple catholique et ont toujours été précédés par une propagande plus ou moins intense des Protestants dans les familles catholiques.

2. Dans les lieux qui ont été éprouvés par le brigandage, les Protestants ont souffert de graves violences (morts, incendies, destructions, etc.), comme les ont aussi souffertes les familles du parti conservateur (Parti du Gouvernement) et les familles appartenant au parti libéral (parti d'opposition), et les Protestants ont souffert ces graves et cruels outrages pour les causes suivantes :

A. Les Protestants se sont compromis quant à la politique en s'alliant au parti d'opposition. M. Alberto Rambo, Assesseur du Comité Latino-Américain du Conseil des Eglises aux Etats-Unis, dit, à New-York, comme l'a transmis la *United Press* du 14 mars 1952 : « La persécution de Colombie est pire que celle d'Espagne, parce que les problèmes politiques entrent en jeu. En Colombie, le Protestant est automatiquement un libéral, c'est-à-dire *un homme politique.* »

B. Pour affirmer cette assertion d'un dirigeant protestant, évoquons seulement quelques faits (à propos desquels nous pourrions donner ensuite les noms des personnes citées).

a) Dans le canton de El Secreto (Casanare), le 4 avril 1950, un Pasteur Evangélique agita le drapeau blanc, pour faire atterrir un avion qui, à son atterrissage, fut attaqué par les bandits, lesquels blessèrent le Commandant Militaire des Llanos et deux Capitaines qui l'accompagnaient. (*Information* du Chancelier Dr Sourdis, à l'Ambassadeur de Colombie à Washington, 20 avril 1950.)

b) Les Pasteurs Protestants suscitèrent l'insurrection des indigènes de Tierradentro, en janvier 1950, à la suite de laquelle un Pasteur et un propagandiste, arrêtés par les soldats sur le champ de bataille, se trouvent actuellement dans la prison de Cali. (*Information* du Préfet Apostolique, 29 janvier 1952.)

c) D'après les informations militaires, l'Armée trouva parmi les bandits deux sortes de propagande : propagande protestante et propagande communiste.

d) On comprend ainsi les expressions précises et modérées du Président Rojas Pinilla au cours de sa conversation avec les Journalistes de l'Amérique du Nord : « Les derniers conflits avec les Protestants ont été provoqués par ces derniers qui se sont mêlés à la politique interne et ont aidé les combattants qui luttaient contre le Gouvernement constitutionnel. » (V. *El Espectador*, Bogota, 19 août 1953, et *El Colombiano*, 20 août 1953.)

e) Et l'on comprend mieux aussi cette phrase du *News Bulletin*, écrite avec une intention différente : « Parmi les Protestants, 28 ont succombé aux mains de la Police Nationale et des officiers du Gouvernement. » (N° 10, p. 1.)

f) Mais voici ce qui est encore plus grave que tout le reste : « M. Daniel A. Pattisson, Trésorier des Missions Protestantes en Amérique Latine, déclara à New-York qu'il était nécessaire de faire connaître à l'étranger les faits de « persécution religieuse » pour provoquer la pression extérieure destinée à renverser le Gouvernement de Colombie. (*Information* citée du Chancelier Sourdis, p. 5.)

Comme conséquence de cette tactique, absolument politique, commencèrent à paraître les *News Bulletins* de la C. E. D. E. C., polycopiés pour une abondante diffusion, non pas en Colombie, mais à l'étranger. La grande habileté des rédacteurs a consisté à faire disparaître de leurs informations toute apparence de complication politique, pour faire penser au public étranger que les morts protestants sont des martyrs de leurs idées religieuses. Ce fut une terrible falsification, dont l'effet naturel dans le monde civilisé a été une immense diffamation de l'Eglise Catholique et de la Nation Colombienne.

Je crois que ces éclaircissements suffisent pour interpréter le premier point du Bulletin en question.

II. — *Fermeture d'Ecoles ou pression exercée sur ces établissements.*

A la première page, le *News Bulletin* dit : « Depuis 1948, 110 Ecoles primaires protestantes ont été fermées, dont 54 par ordre du Gouvernement, et les autres par violence. »

Par ce qui a été dit antérieurement, on comprend très bien pourquoi les Ecoles protestantes des régions éprouvées par la violence ont été fermées et dans certains cas détruites !...

Quant à celles qui ont été supprimées par ordre du Gouvernement, ce sont sans doute celles qui n'ont pas été enregistrées avant de fonctionner, selon qu'il est prescrit par le Ministère de l'Education Nationale.

Et ceci se rapporte à la « pression » exercée contre les Ecoles protestantes.

Dans le numéro 10 du *Bulletin,* on lit à ce sujet : « Le Ministre de l'Education, Dr M. Mosquera Garcés, a ordonné au Collège Américain féminin de Barranquilla (Ecole de la Mission Presbytérienne qui compte 662 élèves) de donner à l'Etablissement un Aumônier catholique et des professeurs catholiques pour les cours de Religion. Les Directeurs annoncent qu'ils fermeront l'Institut plutôt que d'obéir à un ordre semblable. » (P. 3.)

Il faut savoir que dans les deux Collèges Américains de Barranquilla (1 200 élèves), ainsi que dans le Collège Américain de Bogota (700 élèves), 60 à 75 pour 100 des élèves sont catholiques. Naturellement, le Ministre de l'Education Nationale a exigé un Aumônier et des professeurs catholiques pour les élèves catholiques, *non pas pour les protestants.* Le fait que les Directeurs ne veuillent pas accepter cet ordre si raisonnable ne signifie-t-il pas que les Collèges protestants ne cherchent pas à faire l'éducation des Colombiens, mais à les rendre protestants ?

Il convient de rappeler ici un fait que ni vous ni moi ne pourrons nous expliquer. Dans le programme officiel, pour obtenir le titre de Bachelier, l'étude de la Religion Catholique est imposée. Cette prescription n'a eu d'autre exception en Colombie que les Collèges protestants qui, depuis plusieurs années et jusqu'à ce jour, ont donné des diplômes officiellement ratifiés sans enseigner la Religion Catholique aux élèves catholiques. Pourquoi cette si singulière exception ? Etrange pression sur les Ecoles protestantes !...

III. — « *Extraordinaire expansion de l'Eglise Protestante, malgré la persécution religieuse.* »

Le *News Bulletin* assure qu'en Colombie il y a plus de 50 000 assistants colombiens, chaque semaine, aux offices du culte protestant, tandis que les étrangers ne sont que 750.

Les Recensements du Comité de la Confédération Evangélique sont bien intéressants ! Les immigrants anglais, hollandais et américains du Nord, la plupart protestants, furent, en 1950, 6 820, ce qui correspond à une population permanente au moins double de ces étrangers en Colombie. Sur ce nombre, 10 000 au moins doivent être protestants. Or, selon le Recensement de la C. E. D. E. C., sur ces 10 000 protestants, seulement 750 assistent aux services religieux. Ce qui veut dire qu'environ 10 000 Protestants étrangers n'ont aucun intérêt pour les cérémonies du culte de leur Religion et que les Pasteurs protestants laissent leurs compatriotes de côté pour se consacrer à convertir les Colombiens au protestantisme qui éveille si peu l'intérêt de la plupart des Protestants eux-mêmes.

Les renseignements sur les Protestants colombiens ne sont pas moins singuliers. Le *Bulletin* affirme « qu'il y en a plus de 100 000 dans ce pays ». Chiffres grands et ronds !

Pour apprécier leur exactitude, étudions un autre renseignement fourni par le *News Bulletin* : il dit que ces nombres se rapportent seulement au continent, car les Iles colombiennes de San Andrés et de Providencia sont « presque totalement protestantes », avec leurs 7 500 habitants. Cependant, la rapidité avec laquelle les agents de la C. E. D. E. C. firent leurs recensements ne leur a pas permis de savoir que dans ces Iles il y a une Préfecture Apostolique qui compte 3 000 catholiques formés par les Missionnaires Capucins et que le nombre de Protestants Baptistes est seulement de 2 652, tandis que les autres (1 848) sont encore païens. De sorte que cette « presque totalité » doit s'exprimer par ces chiffres précis :

Catholiques : 40 pour 100 ; Baptistes : 30 pour 100 ; Païens : 25 pour 100.

(En outre, il faut remarquer que les Baptistes n'appartiennent pas à la C. E. D. E. C. et que cette dernière ne peut pas les considérer comme ses membres.)

M. James Goff, parlant une fois sur ce sujet avec un Prêtre catholique, fit allusion à la recommandation du Pape aux Journalistes de bien s'informer afin d'informer objectivement le public. Je suis sûr que vous ferez ainsi, à propos de ce problème délicat.

EDUARDO OSPINA, S. J.
Vice-président du Secrétariat National pour la Défense de la Foi.

Instituts de malades. — Les Frères de Saint-Jean

A la suite de notre étude parue dans le numéro 1165, *du* 24 *janvier dernier, intitulé « Vie consacrée dans le monde », le R. P. Robert, O. P., Supérieur des* Frères de Saint-Jean, *nous a demandé la mise au point suivante :*

« Il est exact que le prieuré Saint-Jean soit depuis 1951, un centre d'information pour tous ceux qui s'intéressent à procurer la vie religieuse aux malades, mais c'est seulement à ce titre que ledit prieuré Saint-Jean peut être considéré comme « l'adresse en France » des Missionnaires des malades. Cela veut dire qu'il veut bien transmettre tout ce qui les concerne, mais qu'il n'a aucune responsabilité directe dans cet Institut, que d'ailleurs il estime et apprécie.

Aux Instituts de malades que vous présentez, il y aurait lieu d'ajouter notre propre Institut : celui des *Frères de Saint-Jean,* dont la fondation remonte à 1947 et qui, érigé officiellement en pieuse Union, a déjà reçu les encouragements de nombreux évêques et de la Congrégation des Religieux. C'est, à ma connaissance du moins, le seul Institut masculin organisé pour accueillir des malades ou de petites santés. Le prieuré Saint-Jean, de Champrosay, avant d'être centre d'information concernant la vie religieuse des malades, est maison d'études et de formation des Frères de Saint-Jean. »

PROBLÈMES SOCIAUX EN ESPAGNE

Le juste salaire

S. Exc. Mgr Olaechea Loizaga, archevêque de Valence, a adressé à ses fidèles la lettre pastorale suivante (1) :

VÉNÉRABLES FRÈRES ET CHERS FILS,

Il y a un certain temps, quelques patrons exemplaires de notre archidiocèse, désireux de remplir consciencieusement leur devoir, comme l'Eglise le désire, nous ont présenté la liste de leurs employés et ouvriers, et la feuille de salaire journalier de chacun, nous demandant s'ils se comportaient vraiment en bons catholiques.

Objets de la lettre pastorale et difficultés.

Nous avons retardé la réponse, car nous voulions qu'elle servît à tous les patrons de notre archidiocèse, en y traitant spécialement du salaire minimum, mais juste, des ouvriers ; et cela, non pas en général, ou au moyen de formules vagues, mais d'une façon très concrète, dans notre archidiocèse et de nos jours.

La tâche que nous nous sommes imposée n'est pas facile, et nous sommes sûrs que plus d'un ne nous entendra pas et que beaucoup passeront sans s'arrêter à cette lettre pastorale, afin de ne pas se créer de difficultés sur leur chemin.

Aux patrons de bonne volonté.

Quant à nous, nous rendrons grâces à Dieu, si nos paroles apportent plus de lumière à quelque patron et, par conséquent, plus de réconfort à ses ouvriers, dans le noble accomplissement de leurs droits et devoirs respectifs.

Nous écrivons donc pour les patrons de bonne volonté qui savent qu'ils sont frères de leurs ouvriers et veulent se conduire comme tels.

Justice sociale et charité fraternelle.

Nous écrivons, le cœur angoissé, à la pensée que viendra bientôt un monde victime de violences extrêmes, auxquelles peut s'opposer seul l'avènement d'une justice sociale chrétienne, imprégnée de charité fraternelle.

Nous voulons mettre en tête de notre lettre pastorale les paroles, par lesquelles le P. Alberto de Marco, de la *Civiltà Cattolica,* terminait sa conférence lors de la XX[e] Semaine sociale d'Italie : « Le sentiment de ne pas être frustré quant à la juste rétribution du travail, donnera aux masses laborieuses sérénité et bonheur, au milieu de leurs modestes conditions de vie.

» Si, tout en réprouvant la cupidité des autres (parfois afin de dissimuler la sienne propre), on n'en vient pas, dans la répartition de la richesse produite au moyen de rétributions élevées, à une authentique justice, qui est l'aspiration profonde et irrésistible de l'esprit humain (d'autant plus profonde et irrésistible que la conscience d'un droit violé est aujourd'hui plus ressentie et plus répandue), les masses laborieuses, à l'âme sensible, troublées par une propagande intéressée et déloyale, déguisée sous une apparence d'altruisme et prodigue de promesses messianiques, diront bien haut que l'exploitation du travail et le dénivellement économique sont des vices innés du système capitaliste, elles se lanceront dans d'autres expériences qui, malgré leur nouveauté, se présenteront comme moins mauvaises que celles dont ils endurent les horribles effets.

» Aujourd'hui, en dehors et au-dedans des frontières de la patrie, nous sommes menacés d'un monopole du travail, destiné à se transformer en une dictature plus tyrannique pour les travailleurs eux-mêmes : l'économie collectiviste.

» Nous n'en parlons pas, car il n'existe pas de problème de salaire, comme exigence de la justice, là où le travailleur ne jouit pas de la dignité humaine et ne peut, par conséquent, pousser des cris de protestation contre celui qui lui fixe en haut lieu, sans tenir compte de ses besoins ni du travail fourni, le taux de la rétribution.

» Cette philosophie de la misère, cette dialectique de l'injustice dans la répartition de la richesse produite, dialectique fausse, mais inflexible, cette dialectique barbare du travail, on la réfute bien en théorie, mais c'est seulement dans la pratique qu'on peut la combattre et la détruire ; et ce n'est pas en déclarant une guerre plus ou moins ouverte et insidieuse, de droite ou de gauche, à la propriété privée, mais en recourant aux armes qui abolissent l'injustice et l'erreur et surtout en appliquant le droit à la pratique généreuse d'une véritable justice. »

Plan de la pastorale.

Entrons, vénérables Frères et très chers Fils, entrons en matière, en rappelant clairement les enseignements de l'Eglise :

A) Qu'est-ce que le salaire ? Qu'est-ce que le salaire familial, relatif et absolu ?

B) A quelles nécessités humaines doit subvenir le salaire familial absolu ?

C) Justice du salaire familial absolu.

D) Causes qui peuvent dispenser du salaire familial absolu, pour arriver aux conclusions concrètes que nous proposons dans cette lettre pastorale.

A. Salaire et salaire familial.

A) Le salaire est la « rétribution que reçoit l'ouvrier pour le travail exécuté pour le compte d'un autre ».

Nature et qualité du travail.

Examinons tout d'abord la nature et les qualités du travail.

Léon XIII a condamné, dans l'Encyclique *Rerum Novarum,* la théorie libérale qui considère le travail comme une pure marchandise, soumise comme toutes les autres à la loi de fer de l'offre et de la demande.

Nous transcrivons ici ses paroles telles que les cite le P. Vilacreus, S. J., des « Orientationes Sociales », dont nous nous servons dans notre lettre pastorale :

(1) Traduction de J. THOMAS D'HOSTE d'après le texte espagnol de la lettre éditée en brochure.

« Travailler, c'est exercer son activité dans le but de se procurer ce qui est requis pour les divers besoins de la vie, mais surtout pour l'entretien de la vie elle-même. « Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front. » C'est pourquoi le travail a reçu de la nature comme une double empreinte : il est personnel parce que la force active est inhérente à la personne et qu'elle est la propriété de celui qui l'exerce et qui l'a reçue pour son utilité ; il est nécessaire, parce que l'homme a besoin du fruit de son travail pour conserver son existence, et qu'il doit la conserver pour obéir aux ordres irréfragables de la nature. Or, si l'on ne regarde le travail que par le côté où il est personnel, nul doute qu'il ne soit au pouvoir de l'ouvrier de restreindre à son gré le taux du salaire ; la même volonté qui donne le travail peut se contenter d'une faible rémunération ou même n'en exiger aucune.

» Mais, il en va tout autrement si, au caractère de personnalité, on joint celui de nécessité, dont la pensée peut bien faire abstraction, mais qui n'en est pas séparable, en réalité. Et, en effet, conserver l'existence est un devoir imposé à tous les hommes, et auquel ils ne peuvent se soustraire sans crime. De ce devoir découle nécessairement le droit de se procurer les choses nécessaires à la subsistance, et que le pauvre ne se procure que moyennant le salaire de son travail. Que le patron et l'ouvrier en fassent donc tant et de telles conventions qu'il leur plaira, qu'ils tombent d'accord notamment sur le chiffre du salaire, au-dessus de leur libre volonté, il est une loi de justice naturelle plus élevée et plus ancienne, à savoir que le salaire ne doit pas être insuffisant à faire subsister l'ouvrier sobre et honnête. Que si, contraint par la nécessité ou poussé par la crainte d'un mal plus grand, il accepte des conditions dures que, d'ailleurs, il ne lui était pas loisible de refuser, parce qu'elles lui sont imposées par le patron ou par celui qui fait l'offre du travail, c'est là subir une violence contre laquelle la justice proteste. »

Salaire individuel et familial (relatif et absolu).

Après les lumineuses paroles de Léon XIII concernant la nature et les qualités du travail, ainsi que les conséquences qui en découlent, rappelons que le salaire est « individuel » s'il est considéré comme suffisant pour subvenir convenablement à l'existence de l'ouvrier, et il est « familial » s'il est considéré comme suffisant pour subvenir convenablement aux besoins de l'ouvrier et de sa famille ; ce salaire familial pouvant être « relatif » s'il subvient aux nécessités de chaque famille telle que chacune se trouve être, avec peu ou beaucoup d'enfants, et « familial absolu » ou « moyen » s'il subvient aux nécessités de l'ouvrier et d'une famille normale ; « s'il pourvoit normalement, dit Pie XI dans l'Encyclique *Quadragesimo anno,* aux nécessités domestiques ordinaires ».

Par famlile normale ou courante, notre ami, le grand apôtre social Aresio Gonzalez, entend (et il n'exagère pas) une famille composée de cinq membres.

Les Papes se réfèrent au salaire familial absolu.

Le salaire décrit par Léon XIII est, d'après sa pensée et ses paroles, le salaire familial absolu, bien qu'il ne le désigne pas par ces termes. « Si l'ouvrier reçoit, dit-il dans *Rerum Novarum,* le salaire suffisant pour faire vivre sa femme et ses enfants, il lui sera facile d'épargner » ; cela se dégage clairement de ses enseignements.

C'est ce salaire familial absolu que défend à son tour Pie XI, qui dit ceci dans son Encyclique *Divini Redemptoris* : « En outre..., avons-Nous précisé..., le salaire dû en stricte justice à l'ouvrier pour lui et pour sa famille. »

C'est le salaire familial que défend aussi Notre Saint-Père heureusement régnant. A l'occasion du cinquantenaire de l'Encyclique *Rerum Novarum,* voici comment il s'exprimait, le 1er juin 1941 : « Au devoir personnel du travail imposé par la nature correspond comme une conséquence le droit naturel de chaque individu à faire du travail le moyen de pourvoir à sa propre vie et à celle de ses enfants. » « L'Eglise n'a pas hésité, disait-il par ailleurs dans son Radiomessage de Noël 1942, à déduire les conséquences pratiques qui découlent de la nature morale du travail et à l'appuyer de toute son autorité. Ces exigences comprennent, outre un salaire juste, suffisant pour les besoins du travailleur et de sa famille... »

« Postulats essentiels, disait-il encore le 13 juin 1943, de la concorde sociale : un salaire qui assure l'existence de la famille et soit tel qu'il rende possible aux ouvriers l'accomplissement de leur devoir naturel de créer une progéniture sainement nourrie et vêtue, d'avoir une habitation digne de personnes humaines, de faire donner une instruction suffisante et une éducation convenable à leurs enfants, de pouvoir faire face aux moments difficiles, à la maladie et à la vieillesse... »

Nous ne voulons pas allonger la présente lettre pastorale avec de nombreuses citations des vicaires de Jésus-Christ et, encore moins, des écrivains catholiques.

La raison en est claire : l'ouvrier a le devoir imprescriptible imposé par la nature de vivre humainement et de faire vivre humainement sa femme et ses enfants, et il n'a pas d'autre moyen pour accomplir ce devoir que son travail ; par conséquent son travail doit y suffire.

B. *Nécessités que doit satisfaire le salaire familial.*

B) Détaillons maintenant les nécessités humaines auxquelles doit faire face l'ouvrier avec le salaire familial objectif. Nécessités déjà exprimées paternellement par Pie XII dans les paroles que nous venons de citer :

1° Une alimentation saine qui entretienne et restaure les forces de l'ouvrier, de sa femme et de ses enfants (dans une famille normale).

2° Des vêtements et des chaussures décents pour l'ouvrier, sa femme et ses enfants (dans une famille normale).

3° Une habitation digne de persônnes humaines pour l'ouvrier, sa femme et ses enfants (dans une famille normale).

4° L'instruction et l'éducation des enfants.

5° Les prévisions pour les moments difficiles, la maladie et la vieillesse.

C. *Justice du salaire familial absolu.*

C) Voyons alors, vénérables Frères et chers Fils, à quoi oblige en conscience le payement par les patrons du salaire familial absolu.

Frauder ce salaire, péché grave.

Tout de suite après l'Encyclique *Rerum Novarum* les sociologues catholiques en tirèrent tous cette

nséquence que la remise du salaire familial osolu était obligatoire en conscience pour le itron ; mais beaucoup (selon le P. Vilacreus, J.), influencés par des doctrines inexactes et autres par des intérêts inavouables, se contentrent de parler d'une obligation de charité. La ustration de ce salaire était bien pour eux un ché grave contre la morale naturelle, et, à plus rte raison, contre la morale catholique, mais il ffisait de s'en repentir pour se décharger la nscience sans avoir à réparer les torts causés.

D'autres soutenaient que le payement du salaire milial absolu était de justice communicative et ie la restitution était nécessaire pour le pardon la faute.

Léon XIII n'a pas tranché la question.

Il reste clair au moins que pour obtenir le rdon il y a nécessité et obligation grave de conience du repentir (et du ferme propos) de nmender.

Voici les paroles de la Sainte Ecriture : « La e des pauvres est le pain dont ils ont besoin celui qui les en prive est un meurtrier. Celui i verse le sang et celui qui fraude le journalier nt frères. » (1) Celui qui voit Jésus-Christ dans journalier, pourra-t-il lui refuser le salaire famil ? S'il le fait, c'est à double titre qu'il lui udra entendre un jour : « Retirez-vous de moi, audits, parce que j'ai eu faim et vous ne m'avez is donné à manger et parce que vous m'avez fusé le salaire gagné avec ma sueur. »

est une exigence de la justice sociale.

Pie XI, dans son Encyclique *Quadragesimo nno,* fit faire un pas de plus à la question de la rtu qu'exige le payement du salaire familial, par déclaration suivante : « La justice sociale emande que l'on introduise le plus tôt possible s réformes qui ont pour objet d'assurer ce laire à tout ouvrier adulte » ; et dans l'Encyique *Divini Redemptoris* il affirme : « On ne ut pas dire que l'on a satisfait à la justice ciale, si les ouvriers ne sont pas assurés de leur opre subsistance et de celle de leurs familles âce au salaire proportionné à cette fin. »

En différentes occasions, Pie XII a rappelé cette igence ou justice sociale provenant, non pas seument de la charité, mais encore de la nature ême du travail, ainsi que cela ressort des textes ie nous avons cités en parlant du salaire famiil absolu.

« Le travail doit assurer à l'homme et à sa mille — disait-il aux employés de la Banque Italie, le 25 avril 1950 — le pain quotidien sufsant.

» Et cela n'est pas quelque chose qui vient ajouter extrinsèquement, mais c'est une chose trinsèque propre au travail professionnel, suiint le dessein divin. »

Ainsi donc, la grave obligation de conscience l'ont certains en vertu de la charité seulement t en même temps une obligation de justice ociale, et, par conséquent, l'Etat protecteur de tte justice, peut l'imposer par une loi.

rguments qui le prouvent.

Les arguments, dit le P. Vilacreus, par lesquels n prouve que le salaire familial est dû en vertu e la justice sociale, sont entre autres les suiants :

1° *Le bien de la société :*

a) pour la plus grande propagation des familles ;

b) pour que les enfants puissent être procréés avec la plus grande robustesse et le plus grand développement du corps et de l'esprit.

c) pour que puisse régner la paix familiale, troublée par la misère,

d) pour éviter les bouleversements que provoquent non sans raison ceux qui se voient plongés dans la misère, malgré leur travail.

2° *En raison de la fin de la société.* Il faut que le membre de la société trouve en son sein les moyens pour son développement convenable et sa propagation. Il ne l'aura pas s'il ne bénéficie pas, au moins, du salaire familial absolu.

3° *Pour la juste répartition du bénéfice.* Le bénéfice de la coopération du capital et du travail, réalisé en société et grâce à elle, doit être réparti avec un minimum de justice. Ce minimum n'existera pas, si le capitalisme jouit pour sa part d'avantages et de richesses considérables, fruit de son entreprise dans la société civile, tandis que, au contraire, le travailleur n'obtient même pas le nécessaire pour un minimum de bien-être pour luimême et pour ses enfants, et doit pâtir dans la misère. Il faut appliquer ici, avec la plus grande raison, ces paroles de l'Encyclique *Quadragesimo Anno :* « Cette loi de la justice sociale défend qu'une classe exclut l'autre de la participation aux bénéfices. »

C'est une exigence de la justice commutative.

Les sociologues catholiques, ceux qui traitent de l'éthique, et de nombreux moralistes affirment que le payement du salaire familial absolu est dû en raison de la justice commutative.

Le P. Vilacreus, S. J., cite les noms suivants d'auteurs très connus qui défendent cette thèse : Liberatore, S. J. ; Pottier, Vermeersch, S. J. ; Biederlak, S. J. ; cardinal Manning, Lehm Kuhl, S. J. ; Périn, Cepeda, Marcelo del Nino Jesus, O. C. ; Catrein, S. J. ; Muler, S. J. ; Nell-Breuning, S. J. ; Rutten, O. P., etc.

Le P. Vilacreus la défend, lui aussi, et avec des arguments, à notre avis, très forts. Nous pensons comme lui.

Résumé.

En résumé : le payement du salaire familial absolu :

1° Oblige le patron en conscience et *sub gravi,* au moins en charité ; et sans repentir et ferme propos, il ne peut par conséquent être absous de ce péché.

2° Oblige certainement en justice sociale, et l'Etat peut, et même doit, avec la prudence que conseille le bien commun, l'imposer légalement.

3° Il est très probable qu'il oblige en vertu de la justice commutative et que, par conséquent, la restitution est exigée pour le pardon de ce péché.

D. Causes qui excusent du paiement du salaire familial.

Nous croyons qu'elles se réduisent toutes à une seule : l'impossibilité dans laquelle se trouve l'entreprise de le payer.

Cette impossibilité pour l'entreprise peut être due à une crise qu'elle subit, en raison de circonstances invincibles résultant d'une grave dépression économique.

Pie XI dit à ce sujet dans l'Encyclique *Quadra-*

(1) *Eccl.* XXXIV, 25-27.

gesimo Anno : « Dans la détermination des salaires on tiendra également compte des besoins de l'entreprise et de ceux qui l'assument. Il serait injuste d'exiger d'eux des salaires exagérés, qu'ils ne sauraient supporter sans courir à la ruine et entraîner les travailleurs avec eux dans le désastre. Assurément, si par son indolence, sa négligence, ou parce qu'elle n'a pas un suffisant souci du progrès économique et technique, l'entreprise réalise de moindres profits, elle ne peut se prévaloir de cette circonstance comme d'une raison légitime pour réduire le salaire des ouvriers. Mais si, d'autre part, les ressources lui manquent pour allouer à ses employés une équitable rémunération, soit qu'elle succombe elle-même sous le fardeau de charges injustifiées, soit qu'elle doive écouler ses produits à des prix injustement déprimés, ceux qui la réduisent à cette extrémité se rendent coupables d'une criante iniquité, car c'est par leur faute que les ouvriers sont privés de la rémunération qui leur est due, lorsque, sous l'empire de la nécessité, ils acceptent des salaires inférieurs à ce qu'ils étaient en droit de réclamer...

» On s'inspirera enfin, dans la fixation du taux des salaires, des nécesités de l'économie générale... A comprimer ou hausser indûment les salaires, dans des vues d'intérêt personnel qui ne tiendraient nul compte de ce que réclame le bien général, on s'écarterait assurément de la justice sociale. » (1)

Il est certain que n'excusent pas le patron du non-payement du salaire familial absolu :

1° Le fait de ne pas gagner autant qu'avant, si ce qu'il gagnait avant était exagéré et, de plus, s'il l'était parce que les ouvriers ne recevaient pas le salaire familial absolu.

2° Le rendement moindre de l'entreprise, comme dit Pie XI, du fait de sa négligence, sa paresse et sa non-adaptation au progrès technique et économique.

3° Le fait de vouloir vivre, soi-même et sa famille en continuant de faire marcher une entreprise qui, même dans des conditions normales, ne peut pas fournir aux ouvriers le salaire familial absolu.

4° Ne constitue pas une excuse l'idée libérale si discutable, à laquelle on a tant recouru et on recourt encore aujourd'hui, que l'élévation des salaires entraîne fatalement et immédiatement une élévation des prix sur le marché, et, par conséquent, sur une échelle égale ou plus grande, une diminution d'achat du salaire.

L'augmentation de la production.

Ceux qui répandent cette idée disent qu'il est préjudiciable d'élever les salaires ; ce qu'il faut, c'est multiplier la quantité et améliorer la qualité de la production.

C'est certain.

Si on ne produit rien, on ne peut rien distribuer, et si on produit peu, on distribue peu également.

Travailler davantage et plus soigneusement, produire plus et mieux s'impose.

Tout cela est vrai, mais ce n'est pas toute la vérité, ce n'en est qu'un aspect.

« Il ne suffit pas, écrivait Pie XII au président des Semaines sociales de France le 18 juillet 1947, de répéter sans cesse le mot d'ordre, trop simpliste, que : ce qui importe le plus, c'est de pr[oduire.] La production se fait, elle aussi, par l[es] hommes et pour les hommes. » (1)

(1) Cf. *D. C.*, n° 569, du 6 juin 1931, col. 1424-1426.

Satisfaction des nécessités de l'ouvrier.

L'autre aspect, c'est que pour produire davan[tage] et mieux il faut disposer de bonnes machines ; or, la machine qui intéresse le plus la producti[on], c'est l'ouvrier (pour parler le langage comm[un] de l'économie) ; et un ouvrier mal nourri, lui [et] les siens ; mal vêtu, lui et les siens ; mal logé, l[ui] et les siens, ne peut produire aucun travail norm[al] ni en quantité ni en qualité.

« En restant donc, dit le P. Alberto de Marc[o,] purement sur le plan de la comptabilité, à condition que l'entreprise n'aille pas financièr[e]ment à la ruine, un sentiment de justice éléme[n]taire et de solidarité sociale — sans parler d[u] principe de la charité chrétienne qui doit vivifi[er] l'une et l'autre — exige que le montant d[u] salaire, contrairement à ce que l'on affirme co[u]ramment, non seulement ne soit pas inférieur, ma[is] qu'il soit supérieur, et de beaucoup, au niveau d[u] prix de la vie, niveau dont voudrait faire fi le des[]potisme inhumain de la loi de l'offre et de [la] demande. En effet, aucune loi au monde, et enco[re] moins une loi comme celle de l'offre et de [la] demande, ne peut justifier le principe en ver[tu] duquel la conservation et la reproduction du fa[c]teur humain des produits sont soumises à un cr[i]tère inférieur à celui adopté pour la conservatio[n] et la reproduction des capitaux fixes, pour lesque[ls] le principe du coût invariable est une des lois l[es] plus connues de la politique de l'entreprise.

Autre considération : les différences inouïes q[ui] existent, en général, entre patrons et ouvriers, n[e] sont pas si atténuées par les bas salaires, car les ouvriers peuvent acheter davantage, da[ns] l'hypothèse d'une plus grande quantité et quali[té] de produits sur le marché, les patrons peuvent ég[a]lement acheter davantage, et ils le peuvent d'a[u]tant plus qu'ils occasionnent la hausse des prix s[ur] le marché, au point d'arriver au monopole d[es] produits.

L'épargne de l'ouvrier.

Encore un autre aspect de la question : le[s] salaires élevés non seulement incitent l'ouvrier [à] acheter davantage, provoquant ainsi pour le[ur] part l'augmentation du prix des produits, avantag[e] dont bénéficient les premiers les patrons, ma[is] encore ils poussent à l'épargne tant recommandé[e] par les Papes et qui est l'indice et la cause d'u[ne] plus grande honorabilité de la famille.

Enfin, une dernière remarque : aussi bien c[e] qu'on dit et écrit contre la hausse des salaires qu[e] ce qu'on affirme concernant la fatale répercussio[n] de cette hausse au préjudice de l'ouvrier, tout cel[a] a pour résultat que la question de cette hauss[e] s'impose partout à tous les législateurs du tr[a]vail. Et il se trouve des hommes qui sentent, q[ui] pensent et qui savent.

Bonne production et bonne distribution.

Non, ni salaires bas ni salaires exagérémen[t] élevés : voilà ce que demande le bien commun ; cependant, l'esprit et le cœur chrétiens se pro[]noncent, dans le dilemme, en faveur des salaire[s] relativement élevés.

(1) Cf. *D. C.*, n° 997, du 17 août 1947, col. 1028.

La bonne production est une partie du problème et la bonne distribution en constitue la seconde ; et s'il faut rompre le nœud gordien avec l'épée chrétienne, il y a lieu de le rompre en faveur de la seconde, en rattachant la tête, le cœur et le bras de l'ouvrier à l'entreprise, laquelle doit se rendre compte que Dieu a donné à l'ouvrier cette tête, ce cœur et ce bras pour remplir un devoir de nature, auquel il ne peut renoncer sans commettre un crime : celui d'attenter à sa propre vie humaine et à celle des siens.

Voici ce qu'a dit le Caudillo, dans son récent discours aux délégués provinciaux du travail, embrassant le problème dans tout son ensemble : « Seul l'effort, mis au service du rendement et de la distribution équitable de ce rendement peut nous racheter et rendre l'Espagne grande, l'Espagne libre et l'Espagne une, telle que nous la rêvons.

Toute augmentation de salaire doit-elle se répercuter sur les prix ?

D'autre part, toute augmentation de salaire entraîne-t-elle toujours une augmentation égale ou plus grande du prix des produits sur le marché ?

Si le patron ou le « trust » de patrons a l'idée bien arrêtée de ne pas diminuer d'un centime ses gains, cette augmentation s'impose ; sinon, non.

Qu'un patron catholique se fixe un chiffre concernant les gains à réaliser, un chiffre juste, c'est chose indiscutable ; s'il s'agit de gains qu'il ne destine pas à créer d'autres sources de richesse et, par conséquent, de travail humain, humainement rétribué, fraternellement rétribué.

Que si son entreprise lui permet, comme de juste, d'effectuer le payement des intérêts dus et l'amortissement courant du capital, ainsi que de mener une vie honorable lui et sa famille, il ne peut augmenter le taux de ses gains, tandis que ses ouvriers ne touchent pas le salaire familial absolu, c'est également évident.

« Exception faite, dit le P. Alberto de Marco, des cas des très graves crises dans la production durant les périodes de chômage ouvrier en masse, alors que la hausse des salaires pourrait signifier la mort des entreprises et l'effondrement de secteurs entiers de l'économie nationale, les rémunérations du travail ne peuvent descendre au-dessous d'un niveau qui assure à l'ouvrier et à sa famille un standard de vie digne de la personne humaine : c'est-à-dire une habitation convenable et un régime d'alimentation variée et abondante qui lui permette de récupérer les énergies perdues et de préparer les futures générations dans une ambiance hygiéniquement et moralement saine, à laquelle la famille a un droit tout particulier. »

Il ne suffit pas de payer le salaire légal.

5°) N'exempte pas non plus le patron du payement du salaire familial le salaire légal qui n'est que « le butoir que le législateur s'est vu obligé de fixer sous peine de sanctions ».

« Se mettre en règle avec la loi n'est pas se mettre en règle avec la conscience. Personne ne trompe Dieu. » (Aresio Gonzalez.)

La loi ne prétend pas tranquilliser les consciences ; c'est le propre de la morale et la morale c'est l'Eglise qui la définit, la définissent donc aussi les vicaires de Jésus-Christ.

En payant le salaire légal, le patron évite d'encourir les sanctions du Code pénal du travail ; il n'évite pas de tomber entre les mains du Dieu de la justice.

Le salaire légal n'est pas le salaire familial absolu dû à tout homme adulte, marié ou apte au mariage.

Le salaire légal est, à notre avis, dans le monde entier, un salaire de famine ou presque de famine.

L'Etat, qui doit prévoir toutes les répercussions de ses lois, impose, en règle générale, le moins d'entraves possible aux patrons et aux ouvriers, en comptant sur le bon esprit et sur le cœur des uns et des autres pour écarter toutes les autres difficultés.

Les patrons catholiques sont en règle avec l'Etat en obéissant loyalement à ses lois, mais ils ne le sont pas avec leur conscience s'ils n'écoutent pas l'Eglise et, de plus, la voix des vicaires de Jésus-Christ.

Conclusions concrètes.

Venons-en maintenant, vénérables Frères et chers Fils, à la solution qui nous est demandée.

Nous avons vu à quelles nécessités humaines doit subvenir le salaire familial absolu.

L'intervention de l'État.

Plusieurs de celles-ci sont réglementées par l'Etat qui veille à leur accomplissement.

Nous n'allons pas entrer dans la question des réussites plus ou moins parfaites des ingérences de l'Etat dans le domaine du travail.

Nous n'avons qu'à obéir aux lois et y obéir loyalement.

L'Etat s'est vu dans la nécessité de prévoir et de créer des conditions de travail de différents genres.

Il est certain que si les patrons s'étaient sentis en grande majorité, imprégnés de l'esprit chrétien, l'Etat n'aurait pas eu lieu de faire peser sur les hommes cette dure et onéreuse charge.

La raison et le cœur chrétiens ont parlé ; et l'Etat, protecteur de la société, n'eut qu'à descendre dans l'arène et à prêter son assistance à tous, imposant la force de sa loi, tout en montrant une tendresse particulière envers les plus faibles.

Oui, une tendresse particulière envers les plus faibles ; c'est ce qu'a dit le Caudillo dans son discours cité plus haut : « Les classes laborieuses sont économiquement et intellectuellement faibles, et, partant, ont besoin de patronage, de protection et de défense sur une plus grande échelle que les autres classes, lesquelles disposent d'avocats, de moyens et d'astuces pour se défendre dans la lutte. »

Seuls seraient en droit de se plaindre de l'étatisme ceux qui, avant que l'Etat intervienne, ont loyalement accompli leurs devoirs envers les ouvriers.

Il y en a quelques-uns ; malheureusement, bien peu.

L'Evangile est resté sans effet sur la plupart ; la voix des vicaires de Jésus-Christ s'est perdue dans le vide ; et si l'Etat ne s'interposait pas aujourd'hui, ce serait le retour des sanglantes luttes de classe, des luttes qui consacreraient finalement la dictature du prolétariat.

Le bien commun, limite de l'intervention de l'État.

Dieu veuille que l'Etat s'interpose entre patrons et ouvriers lorsque le bien commun le demande et

pour autant qu'il le demande, et pas autrement ; car les ouvriers s'attacheront d'autant plus à l'entreprise qu'ils retireront d'elle directement et fraternellement les avantages de leur travail.

Dieu veuille que les patrons ouvrent les yeux et que luise le jour où l'Etat n'aura plus à se livrer à des interventions qui, peut-on dire, sont rien moins que providentielles.

Nous approuvons, et approuvons avec enthousiasme, l'esprit de nos lois sociales et nous sommes heureux de rappeler l'agréable impression que nous ont laissée les paroles du Caudillo concernant la question sociale, lors des audiences qu'il eut la bonté de nous accorder.

Attentions actuelles envers l'ouvrier.

Venons-en aux faits.

Admettons que l'Etat se charge paternellement et complètement en Espagne :

1° de l'instruction et de l'éducation des enfants des ouvriers ;

2° des accidents et des moments de difficultés ; pour l'ouvrier : accidents du travail, assurances de maladie, invalidité, vieillesse ;

l'ouvrier doit, avec son salaire familial absolu, payer chaque jour :

a) la nourriture,

b) le vêtement et les chaussures,

c) le logement,

pour lui, sa femme et ses enfants, dans une famille normale.

Besoins d'un journalier à Valence.

Nous allons nous limiter aux ouvriers adultes qui constituent la majorité de la classe ouvrière : les manœuvres.

Et pour simplifier nous n'allons considérer que ce qui est nécessaire aujourd'hui et à Valence, chaque jour, à un manœuvre et à sa femme pour faire face à ces trois nécessités et seulement à elles.

Nous avons beaucoup réfléchi ; nous avons consulté ; nous avons reçu beaucoup d'études de diverses entités, études que nous allons résumer en ne tenant compte que de celles qui indiquent le salaire familial absolu le plus bas.

Conclusions de diverses études directes.

L'étude que nous a présentée un patron exemplaire, étude tirée du rapport accepté par le S. V. de I. Q. (1), nous donne pour un ménage ouvrier sans enfants, un salaire quotidien de 43,36 pesetas.

L'étude présentée par un technicien, se basant sur les calories nécessaires, mettant à part les dépenses nécessitées par deux enfants de 3 et 5 ans, qu'il y inclut : 44,80 pesetas.

L'étude faite par ces anges du foyer ouvrier que sont les Petites Sœurs de l'Assomption : 46,73 pesetas.

L'étude du I. S. O. (2) dans un foyer ouvrier : 47,44 pesetas.

Voyons, dans des sphères plus élevées, les enquêtes menées par le même I. S. O. dans 28 familles ouvrières, pas précisément de manœuvres, qui indiquent un salaire quotidien de 63,01 pesetas.

Et l'enquête de la Commission diocésaine de la H. O. A. C. (1) portant sur 100 familles ouvrières, et pas précisément de manœuvres, qui donne un salaire quotidien de 63,58 pesetas.

(1) *Sindicato vertical de las Industrias Quimicas.*
(2) *Instituto Social Obrero.*

Le salaire journalier de 50 pesetas.

Nous limitant donc aux quatre études directes, faisons ressortir que cet ouvrier ne fume jamais ; que ni lui ni sa femme ne prennent de vin ; que ni lui ni sa femme ne se permettent aucune sorte de distraction ; que ni lui ni sa femme n'utilisent de transports, même pas lui pour aller à son travail, ou à peine ; qu'ils ont un logement de prix abordable.

Et qu'ils n'ont pas d'enfants !

Peut-on penser aujourd'hui, avec le mode de vie de la société, qu'il a une vie vraiment humaine l'ouvrier qui, avec son salaire, une fois couvertes les dépenses de nécessité vitale, ne peut pas se permettre de fumer quelques cigarettes ? Qui ne peut pas, lui et sa femme, prendre un peu de vin aux repas ? Qui ne peut pas, lui et sa femme, se payer de temps en temps une distraction honnête et bon marché : cinéma, football, excursion à la campagne ?

Nous pensons sincèrement que non, si nous ne voulons pas qu'il y ait dans le monde chrétien des castes aussi tranchées, sinon plus, que celles de l'Inde, si nous ne voulons pas que « la condition des ouvriers soit peu différente de celle des esclaves », si nous avons quelque idée de la fraternité humaine.

Maintenant, si à ces dépenses licites, nous ajoutons la charge de quelques enfants, mettons par exemple seulement trois, qui peut douter que le salaire familial absolu que doit recevoir chaque jour un ouvrier peut, à Valence, descendre d'un centime au-dessous de 50 pesetas, pour subvenir avec lui à l'alimentation, au vêtement et au logement décent de lui-même, de sa femme et de ses enfants ?

Obligation « sub gravi ».

Alors le payement de ce salaire familial absolu, aujourd'hui, à Valence, oblige *sub gravi ;* en raison de la charité, en raison de la justice sociale, et très probablement en raison de la justice commutative, et le patron qui en a les moyens et ne les donne pas est, sans aucun doute, un mauvais catholique, c'est un grand fauteur du communisme, il est de ceux qui font prendre en horreur à leurs ouvriers la religion qu'il prétend pratiquer.

Le fait de fréquenter l'église ne l'absout pas aux yeux de Dieu ; ses ouvriers voudraient autre chose. Ce n'est pas une invention ; nous avons nous-mêmes entendu cette opinion quelque part en Espagne.

Ne l'absout pas davantage le fait de subvenir avec son argent et ses services aux besoins du clergé et du culte ; de donner des manifestations de paternalisme, même avec discours, applaudissements et décorations ; de donner des aumônes, car la charité qui couvre des injustices n'est pas de la charité.

« L'ouvrier n'a pas, dit Pie XI dans son Encyclique *Divini Redemptoris,* à recevoir en aumônes ce qui lui revient en justice ; personne ne peut prétendre, avec des petits dons de miséricorde, se décharger des graves devoirs imposés par la justice. »

(1) *Hombres Obreros de Accion Catolica* (A. C. O. masculine).

Sont coupables de péché grave.

Et, pour préciser, quelles sont les personnes coupables de ce grave péché contre la charité, de ce grave péché contre la justice sociale, de ce probablement très grave péché contre la justice commutative ?

Ce sont toutes les personne de qui dépend, dans la mesure où dépend d'elles, le payement du salaire familial absolu et qui ne font pas ce qu'elles devraient faire en conscience pour ce payement.

C'est-à-dire :

1° Si l'entreprise est entre les mains de personnes physiques, celles-là sont coupables, quel que soit leur nom : entrepreneurs, patrons associés ;

2° Si l'entreprise est entre les mains d'une personne juridique, sont coupables les personnes physiques qui en font partie, dans la mesure du pouvoir qu'elles y détiennent :

a) les conseillers d'administration,
b) le conseiller délégué, plus peut-être que les autres ;
c) le gérant,
d) les associés ou les actionnaires dans la mesure de leurs actions,
e) ceux qui y engagent leur argent ou obligataires, dans la mesure de leurs obligations.

Obligations aussi pour les entreprises anonymes.

Si une entreprise en société anonyme se croyait déliée du devoir de veiller sur les ouvriers comme sur les frères des personnes physiques qui la composent, si elle se croyait déliée du devoir de leur donner le salaire familial absolu, S. A. devrait se lire à juste droit *Sans âme*, la S. A. serait essentiellement immorale.

Si, non seulement les conseillers d'administration et, en particulier, le conseiller délégué, le gérant et les chefs, mais encore tous les actionnaires suivent attentivement la marche économique de l'entreprise, afin que se maintiennent le gain des actions, le payement des intérêts et l'amortissement des obligations, ces mêmes personnages peuvent-ils ne pas s'assurer, et s'assurer d'autant mieux qu'ils se sentiront frères des ouvriers, de la marche morale de cette même entreprise ? Peuvent-ils ne pas se préoccuper des conditions dans lesquelles travaille l'ouvrier et du salaire familial absolu qui lui est dû ?

S'ils font fi de ce devoir de conscience ils ne peuvent se dire catholiques.

Les obligataires sont obligés, eux aussi, de se demander avant de placer des fonds dans une entreprise S. A., si cette entreprise n'est pas un monstre n'ayant qu'une tête productive et pas de cœur, qui condamne à la misère l'ouvrier, sa femme et ses enfants. S'ils les placent dans ces conditions, ils contribuent au péché grave dont nous venons de parler.

Si les entreprises S. A. ne sont pas réellement chrétiennes et ne passent pas réellement comme telles, les ouvriers qui ne savent contre qui concentrer leur rancœur et leur haine, les concentreront contre la structure sociale du monde actuel. Au mot capitalisme, il suffit de supprimer la terminaison isme, pour obtenir le mot capital et débarrasser ainsi l'ouvrier de la pire dictature, celle de l'économie collective, dans laquelle l'économie pourrait tomber.

Quelques objections.

Nous avons déjà indiqué plus haut les causes qui peuvent excuser du payement du salaire familial absolu.

Les patrons peuvent actuellement en alléguer quelques autres :

1° Que s'ils peuvent donner aujourd'hui le salaire familial absolu, ils doutent qu'ils puissent le donner demain.

2° Que s'ils le donnent aujourd'hui, le montant du salaire familial absolu se cristallise et ils ne pourront pas le baisser dans les moments de dépression économique, de pertes ou de ruine.

3° Que s'ils le donnent aujourd'hui, les charges de travail augmenteront ;

4° Que s'ils le donnent aujourd'hui, et que les autres patrons de la même branche ne le donnent pas, ils s'exposent non seulement à leur inimitié, mais à une lutte de concurrence déloyale qui peut les mener au désastre.

Nous répondons :

Il ne suffit pas de payer le salaire minimum légal.

S'ils peuvent le donner aujourd'hui, ils ne peuvent pas en conscience attendre à demain, Dieu prendra soin d'eux.

Et ils doivent le donner non comme une aumône venant de leur charité spontanée, mais comme une chose à laquelle ils sont gravement obligés en conscience, comme une justice, au moins sociale, et très probablement commutative, comme une obéissance aux enseignements des vicaires de Jésus-Christ.

Et ils doivent le donner sans jamais humilier les ouvriers qui doivent apprendre de la bouche de leur patron que ce qu'il leur donne est à eux.

Ils doivent le donner avec une discrétion et une délicatesse, avec un esprit et un cœur chrétiens tels qu'ils se fassent pardonner de leurs ouvriers la position privilégiée dans laquelle Dieu les a mis.

Le payement du salaire légal étant effectué et les autres prescriptions des lois sociales étant observées, l'Etat s'en remet à l'intelligence et à la bonté des patrons, pour qu'ils remplissent leur devoir concernant le payement du salaire familial absolu.

Exemples concrets.

Nous connaissons un patron qui, après avoir observé loyalement les lois sociales, donne gratuitement à ses ouvriers : logement, nourriture, en même temps qu'à leurs parents, aux enfants qui vont à l'école, car il considère que ces anges font, même pour l'entreprise, ce qu'ils doivent faire : s'instruire et s'éduquer ; goûter à tous les enfants des ouvriers ; costume aux ouvriers deux fois par an ; frais de coiffeur : barbe et cheveux ; excellent bar, meilleur marché que les autres, et économat qui leur fait économiser dans leurs achats les profits des maisons de commerce.

Il considère les ouvriers comme des frères ; il vit avec eux, travaille avec eux, avec eux il fait chaque année une joyeuse excursion, fort appréciée, à travers les régions de l'Espagne et même à l'étranger, logeant avec eux dans les bons hôtels.

Sa délicatesse fraternelle va jusqu'à mettre à leur disposition un grand frigorifique, afin qu'ils

puissent consommer des aliments frais, lors des fortes chaleurs de l'été.

Il les incite à l'épargne, en leur donnant des livrets et en leur distribuant diverses primes.

Un prodige ?

Non : un grand chrétien et un industriel avisé, moins attentif à gagner de l'argent qu'à ouvrir de nouvelles sources de richesse, auxquelles il attache, en même temps qu'il unit étroitement à lui-même, ceux qui l'intéressent le plus, c'est-à-dire les ouvriers, ses frères, qu'il considère comme la prolongation de sa propre famille et qui, de leur côté, regardent l'entreprise comme un bien de famille.

Nous sommes certains que ces ouvriers, braves et reconnaissants comme ils le sont, ont à cœur de rendre le double et davantage de ce qu'ils produiraient autrement.

Il y a peu de temps, nous eûmes l'honneur d'assister à la conférence d'un autre grand industriel.

Bien payer, première étape

Il se montra nettement homme de grande intelligence et de grande énergie, homme profondément croyant et pratique, concernant la manière d'intéresser les ouvriers à leur propre entreprise et il signala trois étapes, pour atteindre l'idéal assigné par les vicaires de Jésus-Christ, pour arriver un jour s'il se peut à la cogestion et au contrat de société.

Il indique trois qualités pour la première étape :

a) Bien payer ; *b*) bien commander ; *c*) bien former les ouvriers et surtout les apprentis.

En le félicitant cordialement, nous lui dîmes : « Si la première étape est bien franchie, nous en avons pour un siècle. »

L'ouvrier veut le salaire familial, payé avec affection.

C'est la vérité. Plus nous sondons profondément l'âme de l'ouvrier, plus nous sommes persuadé que la participation aux bénéfices — chose aléatoire à la longue et facile à camoufler dans les livres de comptabilité — importe fort peu aux ouvriers ; et moins que cela, beaucoup moins que cela, le Conseil d'entreprise, la cogestion, le contrat de société et tant d'autres beaux projets.

Ce qui l'intéresse, c'est d'être bien, bien payé ; ce qui l'intéresse, c'est d'être bien commandé, en tenant grand compte de la dignité de sa personne ; ce qui l'intéresse, c'est qu'on aime bien ses enfants et qu'on les forme mieux qu'il ne l'a été lui-même.

Tous les beaux projets que nous avons rappelés se réaliseront grâce à sa propre initiative ; mais ne nous imaginons pas que nous distrairons les yeux des ouvriers au moyen de sublimes tirades.

Grâce à Dieu, ils ont les yeux bien ouverts ; les palabres grandiloquentes ne les émeuvent pas et les belles envolées ne leur font ni chaud ni froid.

Ce qu'ils veulent, ce sont des réalisations immédiates, et ils ont le droit d'exiger toutes celles qui sont justes : salaire familial absolu et versé affectueusement entre leurs mains.

Serions-nous trop pessimiste ?

Il y a des années, nous avons visité huit nations et dans toutes nous nous sommes informé de la situation sociale de l'ouvrier.

Nous ne savons pas si nous sommes trop pessimiste, mais après avoir applaudi à toutes les réformes menées à bonne fin en application des lois sociales, nous voyons que la société est aujourd'hui telle que Léon XIII l'a décrite dans son Encyclique *Rerum Novarum*, cette lumineuse Encyclique qui fut comme un baiser de Jésus aux ouvriers.

Souvenir d'un patron, chrétien accompli.

Nous terminons, vénérables Frères et chers Fils, en évoquant le souvenir d'un grand patron, avec lequel nous fûmes en rapport dans les dernières années de la monarchie : c'était un grand entrepreneur de Madrid, un chrétien de haute valeur, un homme profondément pieux, qui communiait et assistait à la messe tous les jours.

Même aux temps les plus troublés, jamais ses ouvriers ne se mirent en grève. Il se conformait à toutes les prescriptions légales. Ce fut un vrai père pour ses travailleurs ; il exerça cette paternité avec une extrême délicatesse et consolait leurs peines avec la plus grande douceur. Jamais il ne se servit de sa propre voiture pour visiter les ouvrages qu'ils construisaient, mais d'un simple taxi, car il craignait d'offusquer son personnel.

Quand éclata la Révolution, une perquisition eut lieu chez lui ; ceux qui la firent furent stupéfaits de la simplicité, de la modestie et de l'étroitesse du logement dans lequel vivait ce grand constructeur du quartier du Viso.

Un jour que nous le complimentions sur ce qu'il avait fait en faveur des ouvriers, il nous répondit avec le bon sens qui le caractérisait, mais profondément ému : « Non, Père, non ; je ne fais que commencer. Les ouvriers ont droit à plus, à beaucoup plus, et il faut le leur donner ; la justice l'exige. »

Par une pluvieuse matinée d'un mois d'octobre madrilène, nous accompagnâmes nous-même jusqu'au cimetière la dépouille de ce grand ami.

Il y avait là les ouvriers qui pleuraient la mort de leur patron comme ils auraient pleuré celle de leur propre père.

Le bon patron, ami n° 1 de Jésus Ouvrier.

Un très franc écrivain français, en étroits rapports avec les communistes de son pays, a déclaré que si on demandait aux communistes quelle chose était pire qu'un mauvais patron, au moins 60 pour 100 répondraient : la chose pire qu'un mauvais patron c'est un bon patron.

Nous croyons, nous, qu'un mauvais patron n'est pas une mauvaise chose pour les communistes ; c'est un précurseur qui leur trace le sillon où germeront leurs idées, qui ont besoin de gêne, de faim et de haine dans l'âme des ouvriers.

Un bon patron qui paye bien, comme s'il payait à des frères ; qui commande bien, comme s'il commandait à des frères, et qui forme bien, comme celui qui forme des frères ou des enfants, chasse la gêne, la faim et la haine ; il devient l'ennemi n° 1 du communisme et l'ami n° 1 de Jésus-Christ Ouvrier.

Que Jésus donne aux patrons lumière et force, afin qu'ils comprennent ce qu'il veut d'eux et qu'ils le réalisent.

Je vous bénis de tout cœur, vénérables Frères et très chers Fils.

† Marcellino,
archevêque de Valence.

En la fête du Sacré-Cœur de Jésus de l'année 1953.

Dépenses journalières d'un ménage sans enfants

L'archevêque de Valence fait suivre sa lettre pastorale de plusieurs études détaillant les dépenses journalières d'un ménage sans enfants. Citons ici celle qui a été présentée par un patron sur la base acceptée par la Commission du Comité central de la section sociale du Syndicat vertical des Industries chimiques :

	Dépenses journalières (en pesetas [1])
Alimentation (annexe n° 1)	23,60
Vêtement (annexe n° 2)	5,60
Logement et autres frais (annexe n° 3)	14,16
TOTAL	43,36

ANNEXE N° 1 : Alimentation (ménage sans enfants).

CONSOMMATION HEBDOMADAIRE	Prix de l'unité	Total	Dépense quotidienne
1 kilo de viande	28	28	4
1 kilo de pois chiches	8	8	1,14
1 kilo de riz	7,50	7,50	1,07
6 kilos de pommes de terre	2,20	13,20	1,88
1 kilo de poisson	10	10	1,42
1/2 kilo de lard	16	8	1,14
1/2 kilo de morue	16	8	1,14
1 litre d'huile	14	14	2
4 œufs	1,85	7,40	1,05
7 kilos de pain	5	35	5
2 litres de lait	3	6	0,85
1/2 kilo de sucre	11	5,5	0,78
1/2 kilo de pâtes pour la soupe	10	5	0,71
Tomates, ail, oignon, sel, épices, vinaigre, etc.	10	10	1,42
TOTAL			23,60

ANNEXE N° 2 : Vêtements.

	Unité		Total par jour
Mari :			
2 chemises par an	60	120	0,32
1 paire de souliers par an	140	140	0,38
1 costume par an	600	600	1,64
1 gabardine pour deux ans	400	400	0,54
2 chemises sport par an	14	28	0,07
2 gilets pour deux ans	40	80	0,10
2 caleçons par an	18	36	0,09
1 béret par an	15	15	0,04
1 foulard pour deux ans	25	25	0,03
4 paires de chaussettes par an	15	60	0,16
4 paires d'espadrilles par an	12	48	0,13
1 salopette ou robe de chambre par an	70	70	0,19
1 cravate par an	7	7	0,01
12 mouchoirs par an	6	72	0,19
TOTAL GÉNÉRAL PAR JOUR POUR LE MARI :			3,89
Femme :			
3 ensembles par an	60	180	0,49
4 paires de bas par an	15	60	0,16
1 paire de souliers par an	90	90	0,24
2 robes de chambre par an	80	160	0,43
3 paires d'espadrilles par an	12	36	0,09
1 jaquette de laine par an	60	60	0,16
1 foulard par an	25	25	0,06
12 mouchoirs par an		30	0,08
TOTAL GÉNÉRAL PAR JOUR POUR LA FEMME :			1,71
TOTAL GÉNÉRAL JOURNALIER POUR LE MÉNAGE :			5,60

ANNEXE N° 3 : Logement et autres frais.

	Par jour
Loyer mensuel, 150 pesetas	5
Eau et lumière, 50 pesetas par mois	1,66
Combustible : 2 kilos de charbon par jour à 2 pesetas le kilo	4
1 kilo de savon par semaine à 14 pesetas	2
Transports	1,50
TOTAL	14,16

(1) La peseta vaut environ 9 fr. 20.

Situation de l'ouvrier espagnol

Résumé des enquêtes réalisées par les conseillers religieux des syndicats

L'hebdomadaire catholique espagnol Ecclesia (23. 1. 1954) *a donné les précisions suivantes sur la situation de l'ouvrier espagnol* (1) *:*

A Madrid vient d'avoir lieu la rencontre nationale, organisée par le Conseil ecclésiastique national des syndicats, sur la « pénétration apostolique dans la masse ouvrière ». Cette assemblée s'est basée sur les enquêtes réalisées dans le milieu du travail par chacun des conseillers dans son diocèse respectif. Malgré des différences résultant de la diversité des caractéristiques régionales, la coïncidence des résultats en de nombreux points étudiés a rendu possible un résumé des enquêtes.

Quand on connaît le milieu dans lequel doit se développer l'apostolat, il est plus facile de trouver les moyens appropriés et de se mettre plus promptement et plus efficacement en rapport avec celui qui vous écoute au fond de la mine ou en pleine usine.

RESUME DES ENQUETES

1° La variété des régions en Espagne suggère des nuances dans la façon d'apprécier, en matière de religion ou de morale, le comportement et la pensée des classes ouvrières.

2° De la lecture et de la discussion des « enquêtes », on peut déduire les conclusions concordantes suivantes :

a) En général, l'immense majorité des travailleurs espagnols n'a pas évolué, comme on le désirait, vers un sentiment plus chrétien de la vie.

b) Nos ouvriers sont dans une grande ignorance religieuse et peu nombreux sont ceux qui manifestent quelque envie de vivre autrement. On pourrait compter ceux qui savent raisonner au sujet des dogmes, même superficiellement.

3° Malgré cela, il n'existe pas chez le travailleur espagnol de mépris de la religion ; il subsiste même en lui un fonds de conscience religieuse qu'on pourrait utiliser pour sa rénovation spirituelle.

4° Ce fonds religieux se manifeste par son respect des saints sacrements qu'il reçoit, en général, au moins à l'heure de la mort ; par sa tolérance concernant la pratique religieuse de sa femme et de ses enfants ; par sa satisfaction de voir ces derniers élevés chrétiennement, bien qu'eux-mêmes s'écartent de l'Eglise et du prêtre.

5° On signale comme causes de cet éloignement de l'Eglise et de l'ignorance religieuse des ouvriers espagnols :

a) le virus marxiste qui tue encore leurs âmes ;

b) la rareté des contacts avec le prêtre ;

c) le manque de moyens d'instruction et de propagande religieuses parmi eux et dans leurs centres de travail ;

d) la peur que la pratique de la religion leur interdise des vices qu'ils se croient incapables de vaincre et le respect humain ;

e) la pauvreté dans laquelle ils vivent tourmente beaucoup leur esprit et leur vie pénible les incite à se préoccuper avant tout des choses matérielles, au mépris de toute institution, aussi bien l'Eglise

(1) Traduction de J. THOMAS D'HOSTE.

que l'Etat, qui ne résout pas le problème le plus crucial pour eux.

6° Un grand nombre de travailleurs considèrent l'Eglise comme une institution purement humaine, avec des rites appelés sacrements et un prêtre humain, lui aussi, qui a pour mission temporelle de les administrer et d'en vivre.

7° Il existe cependant beaucoup de travailleurs qui considèrent l'Eglise comme il se doit : c'est-à-dire comme une institution divine, et, en conséquence, la respectent, bien qu'ils ne suivent pas toujours ses directives.

De là aussi le respect de ces ouvriers à l'égard du prêtre, qu'ils écoutent au moins sur le plan individuel et familier ; ils l'écoutent également en certaines circonstances, même en des réunions collectives, en lui témoignant quelque déférence.

8° Les ouvriers préfèrent voir les prêtres éloignés de la politique, s'imaginant qu'ainsi ils n'en seront que plus dignes.

9° Les travailleurs considèrent aussi bien l'Eglise que les prêtres comme plus favorables aux capitalistes qu'aux petites gens ; ils pensent même que notre apostolat seconde davantage les riches que les pauvres.

10° Dans le domaine social, sauf en des cas de mérite exceptionnel, comme la construction de logements à Cordoue et quelques autres, ils ne font pas grand cas des œuvres de l'Eglise, entreprises par elle, disent-ils, davantage pour sa propre conservation et sa propre défense que pour la juste protection des nécessiteux.

11° La majorité de la masse ouvrière espagnole se soucie fort peu, parce qu'elle les ignore, des relations plus ou moins étroites qui doivent exister entre l'Eglise et l'Etat, beaucoup d'ouvriers préfèrent cependant l'indépendance des deux pouvoirs.

12° La majorité des travailleurs connaissent les commandements, mais ils ne les observent pas.

13° On constate avec satisfaction que le vice du blasphème diminue dans toute la masse ouvrière espagnole.

14° L'expérience démontre, dans tous les cas, que là où le prêtre s'intéresse aux ouvriers, on constate une plus grande efficacité de l'apostolat.

15° Tout le monde reconnaît l'utilité des missions, des retraites, aussi bien fermées qu'ouvertes, ainsi que l'efficacité de l'Œuvre de la Voix du Christ dans les entreprises. Leurs fruits, cependant, ne sont pas toujours durables, faute de culture spirituelle plus profonde.

16° Sauf en Catalogne, en Galicie, au Levant espagnol et à Madrid, le protestantisme ne constitue pas, pour le moment, un grave problème pour l'Espagne.

17° Les travailleurs reconnaissent les avantages que leur accorde la législation sociale de l'Etat espagnol, bien qu'un certain nombre d'entre eux les attribuent non pas tant à une raison de justice qu'à la nécessité d'empêcher l'avance et la pénétration du communisme.

18° Les ouvriers croient aussi que ces améliorations ne leur auraient pas été accordées directement par les patrons si l'Etat ne les avait pas imposées à ces derniers.

19° L'œuvre sociale de l'Etat catholique espagnol, malgré les défauts que l'on pourrait signaler, est reconnue par tous comme bien méritante et très digne d'être continuée sans défaillance jusqu'à la libération totale des humbles gens, en créant pour eux des conditions de sécurité de vie qui leur permette d'en jouir avec indépendance et sans inquiétude, ce qui donnera des ailes à leur esprit pour regagner le sein de l'Eglise Mère.

20° La masse tout entière des travailleurs espagnols est unanime à reconnaître l'insuffisance des salaires et elle estime qu'il faudrait les augmenter de 40 à 75 %.

21° Les producteurs sont unanimes à approuver les œuvres *Dix-huit juillet*, et *Education et loisirs* à la condition qu'on y apporte quelques modifications et divers perfectionnements.

22° Ils dénoncent de même unanimement la gravité du problème du logement qu'il est urgent de résoudre.

23° Certains conseillers provinciaux ont signalé la pénétration d'anciens éléments sectaires socialistes et de la C. N. T. dans les organismes d'Etat, dans les syndicats et même dans les œuvres catholiques ; ce qui entrave leur développement, du fait que beaucoup de ces éléments s'inspirent de consignes étrangères, principalement d'origine communiste.

De cette manière la Rencontre nationale des conseillers ecclésiastiques estime faire la lumière sur l'état de conscience de la masse ouvrière espagnole, jugée directement d'après son esprit et ses aspirations.

— *Saint François de Sales*, par JEANNE DANNEMARIE, illustrations de LUC BARBIER. — Volume 18,5 × 14, 78 pages, 280 francs. Editions du Sud-Est, 46, rue de la Charité, Lyon.

Jeanne Dannemarie habite, nous dit-elle, une maison de Thonon qui, autrefois, abrita saint François de Sales. Ce contact intime avec le cadre de sa vie l'a certainement aidée à tracer, du saint évêque de Genève, le portrait vivant et pittoresque qu'elle nous présente. Son livre est destiné aux enfants ; nul doute qu'il ne leur plaise avec toutes les jolies anecdotes dont il est émaillé, et puissent-ils, après avoir emporté ce souvenir sympathique de saint François de Sales, prendre goût plus tard à lire ses écrits.

— *L'initiation chrétienne des petits* (livre du maître), *Venez, Seigneur* (livre de l'élève), *Pour vous, Seigneur* (carnet de dessin de l'enfant), par le chanoine BOYER. — Trois brochures 18 × 13 cm., de 110, 114 et 116 pages. Les Editions de l'Ecole, Paris.

Ces ouvrages sont destinés à l'instruction religieuse des enfants de 7 et 8 ans. Ils visent, selon l'esprit du Directoire pour la pastorale des sacrements, à une « action éducatrice à partir des sacrements ». Y sont étudiés : le Baptême, la Confirmation, l'Eucharistie et la Pénitence. Le livre de l'enfant contient également un petit livre de messe ; facilement compréhensible par lui, attrayant par sa présentation, les nombreuses photos et gravures en couleurs qui l'accompagent, ce livre l'instruira agréablement.

— *La mission de l'Université.* XXII[e] Congrès marial de « Pax Romana », Montréal-Québec, 26 août-1[er] septembre 1952. — Volume 12 × 19 cm., 244 pages, 625 francs. Editions Lethielleux, Paris.

Ce volume réunit les divers actes du Congrès international de « Pax Romana » de 1952. A la suite du message de S. S. Pie XII et du discours de sir Hugh Taylor, président du Mouvement international des intellectuels catholiques, on y trouvera le texte des conférences du Rev. Gerald B. Phelan (Etats-Unis), de MM. Olivier Lacombe (France), Helmut Hatzfeld (Etats-Unis), Jean Désy (Canada), Alceu Amoroso Lima (Brésil) et de Mgr Alphonse M. Parent (Canada), qui se sont attachés à définir les principes de toute réforme de l'Université ; puis les résolutions des Commissions qui exposent dans le concret une série de vues et de projets concernant la vie universitaire ; et enfin les conclusions générales qui résument les postulations fondamentales des étudiants et des intellectuels catholiques au sujet de l'Université.

Me Auguste RIVET chevalier de la Légion d'honneur

Le 14 février 1954, S. Em. le cardinal Gerlier a remis la croix de chevalier de la Légion d'honneur à Me Auguste Rivet, notre éminent collaborateur.

Nos lecteurs se réjouiront avec ses amis de cette distinction qui vient récompenser une vie de labeur incessant et déjà longue au service de l'Eglise.

Que Me Rivet, grand officier de Saint-Grégoire le Grand, avec plaque, qui a si bien mérité de l'Eglise de France, veuille bien recevoir ici, avec nos félicitations les plus vives, l'expression de notre profonde reconnaissance pour une collaboration si compétente dont il honore depuis ses premiers numéros *la Documentation catholique.*

LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE

Les relations entre l'État et les Congrégations dans le Concordat espagnol

On sait quelle phase sanglante a bouleversé l'Espagne, mais la nation s'est enfin ressaisie et un grand acte officiel est venu consacrer les rapports entre l'Eglise et l'Etat : c'est le Concordat du 27 août 1953 (1).

L'analyse complète de cet acte mériterait une étude approfondie. Nous devons nous borner à en retenir les grandes lignes et à mettre en évidence les relations entre l'Etat et les Congrégations.

Le Concordat espagnol commence par rappeler que la religion catholique est une religion d'Etat.

Il pose ensuite les principes concernant les Associations.

ART. 3. — L'Etat espagnol reconnaît la personnalité juridique internationale du Saint-Siège et de l'Etat de la Cité du Vatican.

Afin de maintenir dans la forme traditionnelle les relations amicales entre le Saint-Siège et l'Etat espagnol, continueront en permanence à être accrédités un ambassadeur d'Espagne près le Saint-Siège et un nonce apostolique à Madrid. Celui-ci sera le doyen du corps diplomatique, aux termes du droit établi par l'usage.

ART. 4. — L'Etat espagnol reconnaît la personnalité juridique et la pleine capacité d'acquérir, de posséder et d'administrer toute catégorie de biens, à toutes les institutions et associations religieuses existant en Espagne à l'entrée en vigueur du présent Concordat, constituées suivant le droit canonique ; en particulier aux diocèses avec leurs institutions annexes, aux paroisses, aux Ordres et Congrégations religieuses, aux Sociétés de vie commune et aux Instituts séculiers de perfection chrétienne canoniquement reconnus, qu'ils soient de droit pontifical ou de droit diocésain ; à leurs provinces et à leurs maisons.

... La gestion ordinaire et extraordinaire des biens appartenant à des entités ecclésiastiques ou associations religieuses, ainsi que la surveillance et l'inspection de ladite gestion de biens seront exercées par les autorités compétentes de l'Eglise (1).

(1) Cf. *D. C.*, n° 1156, du 20. 9. 1953, col. 1153-1172.

Il s'ensuit une grande liberté d'action.

Ces principes ne sauraient être admis dans une législation qui a pour fondement la laïcité comme en France.

Mais la laïcité n'exclut pas les ententes. La preuve en est dans le cas des diocésaines. Sans doute a-t-il fallu de longues et difficiles tractations pour en arriver à celles-ci.

On concevrait une modification de la loi de 1901 qui profiterait à toutes les associations et qui serait aisée à introduire dans la loi.

Il suffirait d'admettre alors la liberté d'acquisition et de fonctionnement, et surtout la libre faculté de disposer de tous les biens sans autorisation préalable si l'on veut éviter le danger vrai ou exagéré de la mainmorte puisque celle-ci ne peut être prétendue qu'à l'occasion des immeubles.

En définitive point ne serait besoin de Concordat en France si la loi civile admettait la pleine liberté d'acquisition, de fonctionnement et d'aliénation.

AUGUSTE RIVET.

(1) Un autre aspect des relations entre l'Eglise catholique et un Etat se voit au Portugal sous forme d'ententes missionnaires sans qu'il y ait lieu de prononcer le nom de Concordat.

C'est ce qui ressort des accords fort intéressants du Portugal.

« ART. 3. — L'Eglise catholique au Portugal peut s'organiser librement en conformité avec les prescriptions du droit canonique et établir dans ce cadre des Associations ou organisations auxquelles l'Etat reconnaît la personnalité juridique.

» La reconnaissance par l'Etat de la personnalité juridique aux Associations, corporations ou instituts religieux canoniquement érigés, résulte de la simple communication faite par écrit à l'autorité civile compétente par l'évêque (ou par son légitime représentant) du diocèse où lesdites organisations catholiques ont leur siège.

» En cas de modification ou de disparition des organisations susdites, la procédure à suivre sera la même et aura les mêmes effets juridiques. »

« ART. 4. — Les Associations ou organisations auxquelles se rapporte l'article précédent peuvent acquérir des biens et en disposer de la manière même où le peuvent, selon les lois en vigueur, les autres personnes morales perpétuelles ; ces biens sont administrés librement sous la surveillance et l'autorité de la hiérarchie ecclésiastique compétente. Mais si, outre leurs buts religieux, ces Associations se proposent également des buts et des œuvres d'assistance et de bienfaisance, afin d'accomplir leurs obligations statutaires ou des charges grevant des héritages, legs ou donations, dans ce cas, elles seront, dans ce domaine, soumises au régime établi par le droit portugais pour les Associations ou corporations de ce genre : ce régime sera appliqué par l'organe de l'Ordinaire compétent et ne pourra jamais être plus onéreux que le régime établi pour les personnes juridiques de même nature. » (*Osservatore Romano* du 2 juin 1940.)

Habilitation à recevoir des boursiers nationaux de classes préparatoires aux grandes Écoles de l'État, ou reconnues par l'État, d'établissements secondaires privés

Le Journal Officiel *du* 20 *janvier* 1954 *a publié* (p. 725) *l'arrêté et le tableau annexé ci-dessous :*

Le ministre de l'Education nationale,

Vu la loi n° 51-1115 du 21 septembre 1951 ;

Vu l'article 11 du décret n° 51-1225 du 25 octobre 1951, modifié par le décret n° 53-782 du 2 sep-

tembre 1953, portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi n° 51-1115 du 21 septembre 1951 ;

Vu l'article 10 du décret n° 53-868 du 17 septembre 1953, relatif aux bourses nationales de l'enseignement du second degré dans les classes préparatoires aux grandes écoles ;

Vu les avis des conseils académiques ;

Vu les propositions des recteurs ;

Après avis de la section permanente du Conseil supérieur de l'Education nationale,

Arrête :

ARTICLE PREMIER. — Sont habilitées à recevoir des boursiers nationaux les classes préparatoires aux grandes écoles de l'Etat, ou reconnues par l'Etat, des établissements secondaires privés figurant au tableau annexé au présent arrêté.

ART. 2. — Les habilitations accordées, en vertu de l'article premier ci-dessus, prennent effet du 1er octobre 1953 ; elles sont soumises aux dispositions du quatrième alinéa de l'article 10 du décret n° 53-868 du 17 septembre 1953.

ART. 3. — Les demandes d'habilitation présentées, en application de l'arrêté du 7 octobre 1953, par les établissements qui ne figurent pas sur le tableau annexé au présent arrêté sont rejetées.

ART. 4. — Le directeur général de l'enseignement du second degré et les recteurs sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal Officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 janvier 1954.

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur du Cabinet,
MARCEL BOUISSET.

TABLEAU

Classes préparatoires aux grandes écoles de l'Etat, ou reconnues par l'Etat, d'établissements secondaires privés, habilitées, à dater du 1er octobre 1953, à recevoir des boursiers nationaux de l'enseignement du second degré.

ACADÉMIE DE PARIS

Ecole Sainte-Geneviève, 2, rue de la Vieille-Eglise, à Versailles :

Classes préparatoires :
- A l'école polytechnique (mathématiques supérieures et mathématiques spéciales) ;
- A l'école centrale des arts et manufactures ;
- A l'école supérieure d'électricité ;
- A l'école navale ;
- A l'école de l'air ;
- A l'école spéciale militaire de Saint-Cyr ;
- A l'institut national agronomique ;
- A l'école des hautes études commerciales ;
- A l'école nationale de la France d'outre-mer.

Collège Stanislas, 22, rue Notre-Dame-des-Champs, à Paris.

Ecole Bossuet, 6, rue Guynemer, à Paris :

Ces deux établissements sont habilités à recevoir comme internes des boursiers des classes préparatoires aux grandes écoles des établissements publics du second degré.

ACADÉMIE DE RENNES

Ecole Saint-Vincent, 57, rue de Paris, à Rennes :

Classes préparatoires à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr et à l'école des hautes études commerciales.

Ecole Saint-Charles, 2, rue Cordière, à Saint-Brieuc :

Classes préparatoires à l'école navale et à l'école de l'air.

ÉVÉNEMENTS ET INFORMATIONS

DECEMBRE 1953

SAMEDI 19. — Troisième journée du Congrès de Versailles pour un 5e et 6e tour de scrutin. M. Médecin redevient candidat du parti radical. Pas de décision (voir *D. C.* n° 1164, col. 15).

— A Paris, ouverture, jusqu'au 20 décembre, de la Conférence des juristes pour la défense des libertés démocratiques.

A L'ÉTRANGER. — En *Iran*, promulgation d'un décret impérial portant dissolution du Parlement (Le Majlis et le Sénat).

— A Padenas (*Californie*), mort du Dr Robert Millikan, prix Nobel de physique 1923, spécialiste en matière de rayons cosmiques.

— Mort, à *Berlin*, à l'âge de 64 ans, de l'écrivain communiste allemand Rudolf Leonhardt. Il était un collaborateur assidu de la revue *Die Weltbühne* (A la scène du monde).

DIMANCHE 20. — A Versailles, 4e journée du Congrès. Le 7e tour de scrutin n'apporte aucun résultat positif. Le parti radical retire son candidat, M. Médecin. Le 8e tour exprime encore un ballottage (voir *D. C.*, n° 1164, col. 16).

— A la chapelle de Versailles, exceptionnellement ouverte, M. l'abbé Gau, député de l'Aude, célèbre la messe en présence d'une centaine de parlementaires auxquels s'étaient joints quelques journalistes et les membres du service d'ordre.

— A L'ÉTRANGER. — A *Moscou*, le prix Staline de la paix est attribué à plusieurs lauréats, dont M. Pierre Cot.

— Elections parlementaires en *Bulgarie*. 99,8 pour 100 des électeurs se prononcent pour les candidatures officielles du « Front de la patrie ».

— En *Roumanie*, élections législatives. Les candidats sont exclusivement communistes.

LUNDI 21. — A Versailles, 5e journée du Congrès. En attendant le 9e tour, un nouveau candidat se fait connaître, M. Pierre Montel (Ind.), député du Rhône, qui se propose comme arbitre. Les 9e et 10e tours n'apportent aucun résultat (voir *D. C.*, n° 1164, col. 17).

— L'Académie d'éducation et d'entraide sociale décerne son prix annuel, d'une valeur de 500 000 fr. à *Médecine et mariage*, œuvre d'un groupe d'études lyonnais, comprenant les Dr Biot, Le Moal, le professeur Savatier, de la Faculté de droit de Poitiers, le professeur Mouriquant, de la Faculté de médecine de Lyon, et le chanoine Lancrenon.

— Mort, à La Varenne-Saint-Hilaire, à l'âge de 70 ans, de M. Marius Vicariot, ancien président S. F. I. O. du Conseil général de la Seine.

— Mort, à Paris, à l'âge de 91 ans, du géologue Emmanuel de Margerie, membre de l'Académie des sciences depuis 1939, ancien professeur de l'Université de Strasbourg. Il était entré à 17 ans dans la Société géologique de France. Il était connu du public surtout par son remarquable travail sur le Jura et par ses ouvrages en collaboration sur la dislocation de l'écorce terrestre et sur les formes du terrain.

A L'ÉTRANGER. — *Moscou*, répondant aux propositions du général Eisenhower, fait connaître qu'il est prêt à des entretiens sur les problèmes atomiques, mais il lie la création d'un « pool atomique » à l'interdiction des bombes.

— Le tribunal militaire de *Téhéran* condamne le Dr Mossadegh à trois ans de réclusion. Avant le verdict, le chah était intervenu en sa faveur « en raisons des services rendus pendant sa première année de pouvoir ».

MARDI 22. — Sixième jour du Congrès de Versailles. Recherche d'une personnalité permettant

r sa candidature, une large union nationale. Le • tour de scrutin est reporté au 23 décembre. ›trait officiel de la candidature Laniel.

— Par suite de la grève du personnel du service de sécurité de la navigation aérienne, le trafic t à peu près entièrement arrêté sur les aéro-omes français, Air France suspend tous ses dé-ırts.

— Agitation gréviste dans les P. T. T. Elle gagne s ambulants des bureaux parisiens mais reste calisée et sporadique. Les fédérations C. G. T. et ıtonome donnent l'ordre de cesser le travail pen-ınt trois jours dans les bureaux-gares. La C. F. C. refuse de se joindre au mouvement.

— On annonce qu'un médecin français, le r Pierre Mercier, directeur depuis deux ans de nstitut Pasteur, à Athènes, a réussi, à son tour, ›rès ses deux confrères américains, les Dr Taylor Wendell Stanley, à isoler le virus de la polio-yélite.

A L'ÉTRANGER. — L'Assemblée fédérale de la *Con-dération helvétique* élit président de la Confédé-ıtion (chef de l'Etat) pour 1954 M. Rodolphe ubattel, chef du département de l'Economie. '. Rubattel a obtenu 185 voix sur 225 suffrages ‹primés et 189 suffrages valables. M. Joseph scher, ministre des Chemins de fer et des P. T. T., été élu vice-président de la Confédération.

— La *Yougoslavie* et *l'Albanie* reprennent leurs ›lations diplomatiques interrompues depuis 1948.

— A *Téhéran*, le Dr Mossadegh fait appel de la ›ndamnation qui l'a frappé.

MERCREDI 23. — Septième journée du Congrès e Versailles. Au 11e tour de scrutin, sont en pré-ence, M. Jacquinot, candidat des indépendants, ui s'oppose à M. Naegelen. Ni l'un ni l'autre 'obtiennent la majorité absolue. La confusion accroît. Devant cet échec, M. Jacquinot se retire. on parti désigne, pour le remplacer, M. René Coty. u 12e tour, alors que la majorité absolue est fixée 442 voix. M. Coty en obtient 431 contre 333 à I. Naegelen. Un 13e tour a lieu immédiatement près. M. René Coty est élu président de la Répu-lique par 477 voix contre 329 à M. Naegelen.

— Les bureaux-gares parisiens, à l'exception de Iontparnasse, sont paralysés par la grève.

— A L'ÉTRANGER. — A *Moscou*, un communiqué fficiel annonce que Beria et ses six complices, ccusés de haute trahison, ont été condamnés à ıort et passés par les armes. La Cour suprême qui es a condamnés a siégé du 18 au 23 décembre. llle était présidée par le maréchal Koniev.

— Mort, à *Luxembourg*, de M. Pierre Dupong, résident du Conseil luxembourgeois, hospitalisé la suite d'une chute où il s'était fracturé la ambe. Né en 1886 à Heisdort-Steinsel, M. Pierre ›upong, après avoir fait ses études de droit aux Jniversités de Berlin, Fribourg et Paris, fut vocat-avoué à Luxembourg jusqu'en 1915, date laquelle il fut élu député. En 1926, il devint ninistre des Finances et de la Prévoyance sociale. Iommé président du Conseil en 1937, il accom-›agna, le 10 mai 1940, la duchesse royale en exil. En novembre 1945, il fut de nouveau chargé de 'ormer le gouvernement et s'attacha particulière-nent à rétablir la situation financière du pays. Catholique, Pierre Dupong ne manquait, à chacun le ses voyages à Paris, de prendre contact avec des ›ersonnalités ecclésiastiques et laïques françaises. Grand ami de notre pays, il avait été fait grand ›fficier de la Légion d'honneur.

— A *New-York*, dans une Conférence de presse, M. Foster Dulles atténue ses déclarations de Paris ›t explique son attitude envers la France.

JEUDI 24. — M. René Coty, élu président de la République, fait son entrée à Paris où il est reçu à l'Elysée par M. Vincent Auriol.

— Le Comité fédéral du parti communiste fran-çais du Nord, qui a tenu ses assises les 12 et 13 décembre, rend publique une longue résolution dans laquelle il annonce sa décision de « retirer » son secrétaire général, Louis Lamblin, du Bureau fédéral. L'ancien député Arthur Ramette est éga-lement menacé d'exclusion.

A L'ÉTRANGER. — Grave attentat à *Casablanca*. Une bombe déposée au marché central fait 19 morts et 28 blessés.

— Le président Eisenhower confirme que les *Etats-Unis* réviseront leur politique si le traité sur la C. E. D. n'est pas ratifié.

— Partis du Centre-Annam, plusieurs bataillons vietminhs entrent au *Laos*. Le poste de Na-Phao, qui commande la route n° 12, est occupé par les communistes.

VENDREDI 25. — A L'ÉTRANGER. — Mort, à *Bar-celone*, de l'archiduc Carlos de Habsbourg et Bourbon, à la suite d'une attaque d'apoplexie qui avait entraîné une hémiplégie du côté droit. Il était âgé de 44 ans. Il était le représentant de la dy-nastie carliste, prétendante au trône d'Espagne concurremment avec la ligne des Bourbons.

SAMEDI 26. — Mort du Rme P. Dom Pierre Basset, Abbé de Saint-Martin de Ligugé. Dom Basset était né à Lyon, le 23 janvier 1893. Après avoir fait ses études au collège des Maristes de Saint-Chamond, il entra au Séminaire d'Issy, où il fit sa philosophie. Entré, à la fin de l'année 1912, au noviciat de l'abbaye bénédictine de Saint-Martin de Ligugé, alors exilée à Chevetogne (Bel-gique), il partit bientôt pour le service militaire, c'est à Bizerte que le surprit la guerre de 1914. Envoyé, après la guerre, achever ses études ecclé-siastiques à Louvain, il fréquenta les cours de l'abbaye du Mont-César et ceux de l'Université. Ordonné prêtre à Ligugé, le 22 avril 1924, il devint après la fin de ses études, professeur de théologie à l'abbaye. En 1928, il est élevé à la dignité de prieur. De janvier 1929 à août 1934, il réside en Espagne comme supérieur du monastère de Cogul-lada, près de Saragosse, puis revient à Ligugé. Le 9 novembre 1935, il est élu Abbé coadjuteur du Rme Dom Léopold Gaugain (qui devait mourir au mois de février de l'année suivante). Devenu Abbé de Ligugé (17 février 1936), Dom Basset eut à faire face aux difficultés de la guerre et de l'occupation. Ligugé se trouvant à peu de distance de la « ligne de démarcation », le monastère joua un rôle actif en faveur des passages clandestins : ce qui valut au Rme Dom Basset de connaître plusieurs se-maines de détention de la part des autorités occu-pantes. Parmi ces passages en zone libre, le plus marquant fut celui de M. Robert Schuman (1942), réfugié à l'abbaye alors qu'il était poursuivi par la Gestapo. Devenu président du Conseil, M. Schuman tint à venir, en visite officielle, décorer de la Légion d'honneur le Rme Dom Basset (17 avril 1948). Le Rme Dom Basset, dans la force de l'âge et en plein cours d'une vie aux activités les plus diverses, a été atteint d'un mal incurable qui se déclara en juillet 1953 et qui devait fina-lement l'emporter au lendemain de Noël. Esprit ouvert, sensible à toutes les manifestations de la vie, muni d'une forte culture théologique, Dom Basset s'est montré tout à la fois homme d'Eglise au meilleur sens du terme, et largement accessible aux problèmes et aux inquiétudes du temps présent. Conscient des aspects nouveaux de la vie reli-gieuse à l'heure actuelle, il écrivit divers articles sur ces questions, et prit part, sur l'invitation du Saint-Siège, au Congrès des religieux, tenu à Rome en novembre 1950. Il jouait à l'égard de nom-breuses communautés de moines et de moniales un rôle très apprécié de prédicateur de retraites et de conseiller spirituel. Il prit une part active aux réunions tenues à Paris pour l'étude des problèmes d'adaptation de la vie religieuse aux conditions de la vie moderne. Dom Basset favorisa de tout son

pouvoir les premiers efforts du Centre de pastorale liturgique, prenant part au Congrès et offrant à plusieurs reprises l'hospitalité de son abbaye de Ligugé aux séances d'études du Comité directeur.

A L'ÉTRANGER. — Le gouvernement de l'*U. R. S. S.*, répondant à la note des « Trois Grands » relative à la Conférence de Berlin, demande que la réunion s'ouvre le 25 janvier et non le 4 comme l'avaient proposé les « Trois ».

— Offensive vietminh vers le Mékong dans le but de couper le *Laos* en deux tronçons. Nos troupes ont évacué Thak-Hek.

DIMANCHE 27. — A l'école Sainte-Geneviève, à Versailles, clôture du LV[e] Conseil fédéral de l'Association catholique de la jeunesse française (A. C. J. F.), ouvert le 26 décembre. Il est suivi du Conseil national de la J. A. C. et de la J. E. C. M. Andrée Vial est élu président de l'A. C. J. F. pour succéder à M. Roger Lavialle. Le nouveau président est né en 1927, à Saint-Jean-la-Vêtre, canton de Noirétable, dans la Loire. Il est le troisième et dernier enfant d'une famille qui fait valoir depuis longtemps, dans ce village, une petite ferme d'une douzaine d'hectares. Il a été secrétaire général de la J. A. C., puis de l'A. C. J. F.

A L'ÉTRANGER. — Après la perte de Thak-Hek, au *Laos*, la défense des troupes de l'Union française s'organise autour des bases de Séno et Savannakhet vers lesquelles se dirige le Viet-Minh.

— Mort, à *Istanbul*, de M. Chukru Saradjoglu ancien président du Conseil de Turquie. Né en 1887, à Eudemich, près de Smyrne, M. Saradjoglu, après de solides études économiques dans son pays et à Genève, occupa le poste de directeur du lycée commercial de Smyrne. Ce n'est qu'à partir de 1918 qu'il se consacra à la politique.

Elu député d'Izmir, il devient, en 1923, membre de la grande Assemblée nationale, où il représente le parti républicain du peuple. Il participe à la résistance de Smyrne contre les Grecs. Ministre de l'Instruction publique en 1925, c'est lui qui représente la Turquie dans les négociations sur la dette publique et signe la convention réglant la question des dettes ottomanes. En 1927, il est ministre des Finances dans le Cabinet Ismet Inonu ; en 1932, ministre de la Justice, puis aux Affaires étrangères (novembre 1938) dans le Cabinet Djelal Bayar. Il signe alors le traité anglo-turc. Il demeure jusqu'en 1942 à ce poste, puis devient président du Conseil la même année. Pendant quatre ans, les plus difficiles de cette époque, il reste à la tête du gouvernement, dont il démissionne après les élections législatives d'août 1946. En novembre 1948, il est élu président de la grande Assemblée nationale et constamment réélu jusqu'en 1950, date à laquelle il se retire de la vie politique.

LUNDI 28. — Annonce du décès survenu à Versailleux (Ain) de M. Pierre de Monicault de Villardeau, ancien député. Né à Paris le 27 janvier 1869, ingénieur agronome et agriculteur, membre de l'Académie d'agriculture, M. de Monicault fut, en novembre 1919, élu député de l'Ain. Inscrit au groupe de l'Union républicaine et démocratique, il se consacra aux questions agricoles et intervint dans de nombreux débats. Il resta le représentant de la première circonscription de Bourg jusqu'aux élections du 8 mai 1932 où il fut battu par M. Tony Révillon, radical-socialiste.

— Fin de la grève des agents de la sécurité aérienne qui reprennent leur travail à midi.

MARDI 29. — L'Assemblée nationale vote deux douzièmes provisoires pour les crédits militaires et pour l'Education nationale.

— Mariage religieux dans l'église historique de Brou (XVI[e] siècle), près de *Bourg-en-Bresse*, rendue au culte pour cette cérémonie, de l'archiduc Robert d'Autriche-Este et de la princesse Marguerite de Savoie-Aoste. Mgr Marella, nonce apostolique, … béni cette union princière.

— *La Croix* signale comme officiel le rappel … prêtres-ouvriers de la Compagnie de Jésus. (De… à Paris, deux à Lyon, trois dans le bassin de Le…

— Scission du Groupe paysan de l'Assemb… nationale, sur l'initiative de M. Antier désireux … fonder un « Groupe paysan autonome ».

A L'ÉTRANGER. — Mort, à Tanaïl (*Liban*), à l'â… de 81 ans, dont 64 de vie religieuse, du P. Vic… Poucel, S. J., auteur d'essais, de romans et … poésies.

MERCREDI 30. — Après les incidents de la m… nifestation du 15 décembre, l'Assemblée nation… unanime condamne la répression dont les étudia… ont été victimes. Elle demande des mesures con… les responsables.

— Mort, à Neuilly-sur-Seine, de M. Char… Daniélou, ancien ministre, père du R. P. Je… Daniélou, S. J. Il était né le 13 juillet 1878, … Douarnenez. Après des débuts dans le journalis… et la littérature, M. Charles Daniélou fut député … Châteaulin en 1910. Battu en 1914, il revint à … Chambre en 1919 et y resta jusqu'en 1936. Il s… geait sur les bancs de la gauche radicale dont … fut un certain temps le président. Sa carrière m… nistérielle commença en 1921. Il fut tour à to… sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, so… secrétaire d'Etat à la Marine marchande, sou… secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil, pu… devint ministre de la Marine marchande dans l… Cabinets Chautemps (1930) et Steeg (1931), et enf… ministre de la Santé publique dans le premi… ministère Paul Boncour (1932-1933) et dans le pr… mier Cabinet Daladier (1933). Il n'avait plus aucu… activité politique depuis la Libération.

A L'ÉTRANGER. — Au *Tonkin*, de violents comba… se déroulent au sud du camp retranché de Die… Bien-Phu, autour duquel l'étau vietminh se re… serre.

JEUDI 31. — Mort, à la Fraternité sacerdota… de Gargenville (Seine-et-Oise), de l'abbé Fé… Klein, professeur honoraire à l'Institut catholiq… de Paris.

L'abbé Félix Klein était né à Château-Chin… (Nièvre), le 12 juillet 1862, et vécut jusqu'à l'â… de 9 ans chez ses grands-parents, petits fermie… dans un village du Morvan. Il rejoignit ensuite s… parents à Fontainebleau, où ils avaient un empl… A 13 ans, il entrait au Petit Séminaire de Meau… et, par une exception assez rare à l'époque, y pass… quelques années plus tard son baccalauréat. Il f… ses études cléricales à Saint-Sulpice et s'y lia av… MM. Hogan, Bieil, Many et Vigouroux, ainsi qu'av… des condisciples de l'envergure du futur cardin… Bourne et de Mgr de Guébriant. Il prépara ensui… sa licence ès-lettres à l'Institut catholique de Pari… sous la direction des abbés Ragon et Baudrillar… Fatigué, il prit du repos en Algérie où le cardin… Lavigerie utilisa sa plume au service des Missio… d'Afrique, et fut lui-même le sujet du premi… ouvrage de l'abbé Klein : *Le cardinal Lavigerie … ses œuvres d'Afrique* (en 1890), ouvrage qui par… au lendemain du fameux toast d'Alger. Peu … temps après, Mgr d'Hulst l'appela comme maître … conférences à l'Institut catholique. Ce fut la pl… belle période de la longue et laborieuse vie … l'abbé Klein. Il eut pour élèves de futurs évêques … les abbés Audollent, Grente, Louvard, Flynn, B… guin, et des prêtres éminents tels que Mgr Chevro… le P. Sanson, le chanoine Desgranges. Dans … petite maison blottie au sommet de Meudon-Be… levue, l'abbé Klein recevait ses meilleurs disciples… on y parlait littérature, certes, mais bien davanta… religion et sciences sociales. En même temps, … publiait un livre sur *L'Eglise et le siècle* et écr… vait dans *le Correspondant*, *le Monde* et *l'Unive…* Ce fut en 1897 qu'il fit paraître sa préface à la *V… du P. Hecker*, de Mgr Ireland, qui provoqua la co…

roverse sur l' « américanisme », heureusement paisée dans un grand esprit de foi.

Ses souvenirs, en sept volumes, intitulés *La oute du petit Morvandiau*, disent avec verve et motion combien fut pleine la vie de ce prêtre. L'énumération des titres de ses principaux ouvrages dira suffisamment quels furent l'ampleur de ses activités et les soucis de son âme : *La vie de Mgr Dupont des Loges ; L'éducation supérieure des femmes ; Le fait religieux ; Lettres de l'abbé de Tourville ; La Séparation aux Etats-Unis ; L'Amérique de demain ; La guerre vue d'une ambulance ; Dieu vous aime ; Noces chrétiennes ; Une expérience religieuse ; Madeleine Sémer ; Extraits de Montaigne ; Saint François d'Assise ; La Sainte Vierge dans l'Evangile ; L'alphabet des saints ; La vie humaine et divine de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; Le Dieu des chrétiens ; Notre foi en la Trinité.*

A L'ÉTRANGER. — Mort, à l'hôpital de Bronovo La Haye, à l'âge de 64 ans, de M. Albert Plesman, président-directeur général de la Compagnie d'aviation K. L. M., qui créa et développa l'aviation commerciale néerlandaise.

JANVIER 1954

VENDREDI 1er. — Ouverture, à l'école Sainte-Geneviève de Versailles, jusqu'au 3 janvier, du Congrès national de la Route des Scouts de France. Six cents chefs et aumôniers y prennent part.

A L'ÉTRANGER. — Les « Trois » font officiellement savoir à la *Russie* qu'ils acceptent la date du 25 janvier 1954 pour la Conférence de Berlin, tout en regrettant que le gouvernement soviétique n'ait pas retenu la date du 4 janvier proposée.

— Mort, à la suite d'une crise cardiaque, à bord du paquebot français *Colombie*, à l'entrée du port espagnol de *Vigo*, de lord Norwich, sir Alfred Duff Cooper. Il était âgé de 63 ans. C'était un grand ami de la France qui séjourna souvent à Paris. Entré au Parlement britannique en 1924, sa carrière politique s'annonçait très brillante. Dès 1928, il était appelé au poste de sous-secrétaire d'Etat chargé des services financiers du ministère de la Guerre. A partir de 1934, il assuma les charges de sous-secrétaire d'Etat au Trésor, à la Guerre et de premier lord de l'Amirauté. Il démissionna avec éclat au moment de Munich, présentant en ces termes cette démission à M. Neville Chamberlain : « J'ai probablement ruiné ma carrière politique, mais cela a peu d'importance. J'ai regagné quelque chose pour moi d'une grande valeur : je peux encore parcourir le monde la tête haute. » Dans le Cabinet de guerre de Winston Churchill, formé le 10 mai 1940, il fut ministre de l'Information et chancelier du duché de Lancaster. Il se rendit en Extrême-Orient pour une mission délicate, puis, ayant démissionné du Cabinet de guerre, il fut désigné comme représentant de la Grande-Bretagne auprès du Comité national de la Libération, à Alger. Enfin, au mois de septembre 1944, il arriva à Paris comme ambassadeur de Grande-Bretagne, poste qu'il occupa jusqu'en 1947. C'est en 1952 que M. Duff Cooper, grand-croix de la Légion d'honneur, était devenu le premier vicomte Norwich of Aldwych. Il avait épousé la fille du duc de Rutland, lady Diana Manners. Excellent écrivain, il avait écrit naguère un *Talleyrand* et, tout récemment, des *Souvenirs*.

SAMEDI 2. — M. Joseph Laniel, président du Conseil, donne sa démission à M. Vincent Auriol qui ne l'accepte pas.

— Les postiers C. G. T. et autonomes des bureaux de tri des gares décident de poursuivre la grève.

DIMANCHE 3. — M. Laniel demande la convocation extraordinaire de l'Assemblée nationale afin de solliciter sa confiance.

LUNDI 4. — M. André Cornu, secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, a reçu des cinq frères Rockefeller un chèque de 100 millions de francs destinés à la restauration du château de Versailles.

— Mise en liberté conditionnelle de M. Jacques Benoist-Méchin, ancien secrétaire d'Etat près le chef du gouvernement pendant l'occupation, condamné à la peine de mort par la Haute Cour, le 6 juin 1947 ; peine commuée, en août de la même année, en celle des travaux forcés à perpétuité, puis ramenée à vingt ans à la suite d'une mesure de grâce du président de la République.

MARDI 5. — L'ordre de reprise du travail des postiers grévistes des bureaux-gares est donné par les syndicats C. G. T. et autonome.

— Annonce de la mise en liberté, à la suite d'une mesure de grâce, de M. Pierre-André Cousteau, directeur politique de *Je suis partout* pendant l'occupation. Condamné à mort le 23 novembre 1946, il avait bénéficié par la suite de diverses réductions de peine.

— M. Jean Malrieu, instituteur à Marseille, reçoit le prix Guillaume-Apollinaire (5 000 francs) pour son recueil : *Préface à l'amour*.

A L'ÉTRANGER. — Crise politique en *Italie*. M. Pella, président du Conseil, en désaccord avec le parti démocrate-chrétien, son propre parti, démissionne.

— Une ordonnance signée par Mgr Trajla, du vicariat de *Rome*, interdit la vente et l'exposition dans le diocèse du livre de Papini, *Il Diavolo*, dans lequel l'écrivain soutient cette thèse hardie : « Au jugement dernier, Dieu pardonnera à Satan. »

MERCREDI 6. — Session extraordinaire du Parlement. M. Laniel fait une déclaration sur la politique générale du gouvernement. L'Assemblée nationale lui accorde sa confiance par 319 voix contre 249.

A L'ÉTRANGER. — Au *Laos*, un violent combat met aux prises un commando de parachutistes et un bataillon vietminh, à 60 kilomètres au nord de Seno. Après avoir perdu une centaine d'hommes, le bataillon vietminh a été dispersé par l'aviation.

— M. Imaïl El Azhan, chef du parti unioniste, est élu par la Chambre soudanaise, réunie à *Khartoum*, premier ministre du Soudan.

JEUDI 7. — A L'ÉTRANGER. — En *Russie*, Malenkov accepte officiellement de discuter le pool atomique Eisenhower.

— On signale de *Budapest*, selon l'hebdomadaire catholique hongrois *Magyar Kurier*, que l'abbé Andras Zakar, secrétaire du cardinal Mindszenty, a été libéré.

— Mort de Mgr Alexandre Cisar, archevêque de rite latin de *Bucarest*. Mgr Cisar était né à Bucarest en 1880. Ordonné prêtre en 1903, il fut nommé évêque de Jassi en 1920 et transféré au siège métropolitain de Bucarest en 1924. Il avait eu une attitude courageuse pendant la guerre, sous l'occupation allemande. Emprisonné par les autorités communistes, il avait repris depuis deux ans l'exercice de ses fonctions.

VENDREDI 8. — La Commission exécutive du M. R. P. exclut M. André Denis, député de la Dordogne, qui, par ses votes, manifeste un désaccord avec l'ensemble de la politique de ce parti.

SAMEDI 9. — M. André Souquières, ancien sénateur de la Seine, membre du Comité central du parti communiste, qui faisait l'objet d'un mandat délivré par le juge d'instruction près le tribunal militaire de Paris, est arrêté à Clermont-Ferrand.

A L'ÉTRANGER. — L'aviation française effectue, sur le carrefour stratégique de Tuan-Giao, l'un des plus importants bombardements de la guerre d'*Indochine*.

DIMANCHE 10. — A Paris, Comité national du M. R. P. Dans la motion adoptée à la fin des tra-

vaux, le Comité national demande : un débat le plus tôt possible sur l'armée européenne en vue de la ratification du traité ; le relèvement du salaire minimum garanti ; l'application effective du code du travail dans les territoires d'outre-mer ; l'ouverture de négociations en Indochine, en accord avec les Etats associés. Par 71 voix contre 30, le Comité a confirmé l'exclusion de M. André Denis, député de la Dordogne.

— Mort, à Paris, à l'âge de 87 ans, de Mme Suzanne Devoyod, sociétaire honoraire de la Comédie-Française. Sortie du Conservatoire avec un premier prix de comédie, elle créa au début du siècle *La Parisienne*, d'Henri Becque. Elle entra à la Comédie-Française en 1907.

— Mort, au Cap-Ferrat, à l'âge de 93 ans, du colonel Jean-Baptiste Roche, fondateur de l'Ecole nationale supérieure de l'aéronautique.

A L'ÉTRANGER. — La principauté de *Monaco* renouvelle son Conseil national. Sur 18 sièges, 11 ont été pourvus.

— Crise doctrinale dans le P. C. de *Yougoslavie*. Le maréchal Tito désavoue Djilas, président du parti.

— En *Indochine*, furieux combats dans la région au nord du camp retranché de Séno.

LUNDI 11. — Mort, à Paris, de M. André Diethelm, député R. P. F. de Seine-et-Oise. Né le 3 juillet 1896 à Bourg-en-Bresse, ancien élève de Normale supérieure, inspecteur général des Finances, il avait, avant-guerre, dirigé à plusieurs reprises le Cabinet ministériel de Georges Mandel. Durant l'occupation, M. Diethelm fut successivement, dans le Comité d'Alger, commissaire aux Finances, à l'Economie, à la Marine marchande, à la Production, au Commerce, au Ravitaillement, à la Guerre... De septembre 1944 à novembre 1945, il prit le portefeuille de la Guerre dans le gouvernement de Gaulle. Député des Vosges à la première Constituante, sénateur de Seine-et-Oise, il fut élu député R. P. F. de ce département le 17 juin 1951 et désigné comme vice-président de l'Assemblée nationale jusqu'en octobre 1952, date à laquelle il devint président du groupe gaulliste du Palais-Bourbon.

— Mort, à Paris, à l'âge de 57 ans, du reporter Henri Danjou, de *France-Soir*.

— Le prix des « Trois Physiciens », d'une valeur de 100 000 francs, est attribué à M. Gustave Ribaud, professeur à la Faculté des sciences de Paris, membre de l'Académie des sciences, connu pour ses remarquables travaux dans le domaine des hautes températures. Ce prix est destiné à perpétuer la mémoire d'Henri Abraham, d'Eugène Bloch et de Georges Bruhat, qui avaient dirigé le laboratoire de physique de l'Ecole normale supérieure, de 1904 à 1944, et qui ont été tous les trois victimes de la barbarie hitlérienne.

A L'ÉTRANGER. — Au *Moyen-Laos*, le Viet-Minh, après avoir subi de lourdes pertes, se replie dans la jungle. Au pays thaï, il pousse ses troupes sur Dien-Bien-Phu.

— Au *Viet-Nam*, le prince Buu Loc constitue un gouvernement technique composé de personnalités et de compétences.

— A *Washington*, le premier entretien sur le « pool atomique », entre MM. Dulles et Zaroubine, se déroule dans le plus grand secret.

— Mort, à *Londres*, à l'hôpital de Westminster, à l'âge de 80 ans, de lord Simon (ex-sir John Simon), ancien secrétaire du *Foreign Office* et ancien chancelier de l'Echiquier. Avocat de grand talent, il quitta son cabinet pour la politique. Il remplit des fonctions officielles sous cinq premiers ministres. Il participa de très près à l'abdication d'Edouard VII (duc de Windsor) et à la crise de Munich, approuvant la politique de M. Chamberlain parce qu'elle donnait du temp[s] aux puissances occidentales.

— Mort, à Bad-Ischl (*Autriche*), après une court[e] maladie, à l'âge de 84 ans, du compositeur Osca[r] Straus. Il était né à Vienne en 1870. Il débuta comme chef des théâtres de Brunn, de Mayence e[t] de Berlin, puis se consacra à la composition. C'es[t] l'un des derniers défenseurs de la valse vien[noise]. Il est notamment l'auteur de *Rêve de valse*, *Soldat de chocolat* et *Trois valses*. Oscar Strau[s] n'appartient pas à la fameuse « dynasti[e] Strauss » ; poursuivi comme Juif, il dut fuir l'Au[triche] après l'Anchluss. Naturalisé français e[n] 1939, il quitta la France, au début de la guerre, pour les Etats-Unis. On lui doit aussi des œuvres de musique symphonique.

MARDI 12. — Le Conseil supérieur de l'Education nationale se prononce en faveur des vacances scolaires du 15 juillet au 1er octobre.

— Ouverture de la session ordinaire du Parlement. M. Le Troquer est élu président de l'Assemblée nationale par 300 voix contre 251 à M. Pflimlin (M. R. P.). M. Gaston Monnerville est réélu président du Conseil de la République.

— M. Léon Jouhaux est réélu président du Conseil économique.

21 févr. 1954. — N° 1167. — Nouvelle série : N° 254

SOMMAIRE

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse », 5, rue Bayard, Paris-8e. *Le directeur :* R. BERTEAUX.